

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 947

6 mai 2010

### SOMMAIRE

<b>Aeternalis Film S.A.</b> .....	<b>45455</b>	<b>Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à r.l.</b> .....	<b>45449</b>
<b>Amistà S.A.</b> .....	<b>45441</b>	<b>Grainger Luxembourg Financing (N°2) SA</b> .....	<b>45448</b>
<b>BRE/Europe Hotel I S.à r.l.</b> .....	<b>45450</b>	<b>Grainger Luxembourg Financing (No3) S.A.</b> .....	<b>45448</b>
<b>BRE/German Holdco 10 S.à r.l.</b> .....	<b>45450</b>	<b>Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>45449</b>
<b>BRE/German Holdco 9 S.à r.l.</b> .....	<b>45447</b>	<b>Lorraine Distribution Internationale - LDI</b> .....	<b>45446</b>
<b>BRE/German Hotel Holding III S.à r.l.</b> .....	<b>45447</b>	<b>Minico Holding Luxembourg S.A.</b> .....	<b>45450</b>
<b>«BRE/IBC Fixture S.à.r.l.»</b> .....	<b>45451</b>	<b>Neckar CA S.à.r.l.</b> .....	<b>45451</b>
<b>BRE/IBC Germany S.à r.l.</b> .....	<b>45452</b>	<b>Neckar G S.à r.l.</b> .....	<b>45451</b>
<b>BRE/Munich IV Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>45453</b>	<b>Neckar S.à.r.l.</b> .....	<b>45450</b>
<b>BRE/Munich IV Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>45453</b>	<b>Nortec B.V.</b> .....	<b>45449</b>
<b>BRE/Neuss I Hotel S.à r.l.</b> .....	<b>45448</b>	<b>Opti Hedge</b> .....	<b>45410</b>
<b>BRE/Nuremberg I Manager S.à.r.l.</b> .....	<b>45454</b>	<b>PJH Global Opportunities Fund-FIS</b> .....	<b>45447</b>
<b>CanWest International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>45456</b>	<b>Redwood Group DLP</b> .....	<b>45451</b>
<b>Cheficomin</b> .....	<b>45452</b>	<b>Savox International S.A.</b> .....	<b>45452</b>
<b>Edge Finance S.A.</b> .....	<b>45454</b>	<b>Station Huss - Jungblut</b> .....	<b>45448</b>
<b>Five Stars S.A.</b> .....	<b>45446</b>	<b>Tofi Holding</b> .....	<b>45446</b>
<b>Forthoffer S.à r.l.</b> .....	<b>45445</b>		
<b>Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>45449</b>		
<b>Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l.</b> .....	<b>45449</b>		

**Opti Hedge, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 152.753.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on first April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared

HAREWOOD ASSET MANAGEMENT, a limited liability company incorporated under the laws of France, having its registered office at 20, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, registered with the RCS Paris under number 428 753 214;

here represented by Jan Vanhoutte, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris, France, on 29 March 2010.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**1. Art. 1. Name**

1.1 There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, an investment company with variable capital (*société d'investissement à capital variable*) in the form of a public limited liability company (*société anonyme*) under the name "Opti Hedge" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by part II of the act of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the 2002 Act), the act of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2002 Act, the 2002 Act shall prevail) as well as by these articles of association of the Company (the Articles).

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder as long as the Company shall have one (1) Shareholder.

**2. Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Hesperange. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Hesperange (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Act) by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

2.2 The Board shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political, economic, social or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events interfere or would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**3. Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**4. Art. 4. Corporate objects**

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law in accordance with the principle of risk diversification, within the limits of the investment policies and restrictions determined by the Board pursuant to article 21 hereof, and with the objective of paying out to Shareholders the profits resulting from the management of the assets of the Company, either through distributions or through accumulation of income in the Company.

4.2 The Company may take any measures and execute any transactions that it considers expedient with regard to the fulfilment and implementation of the object of the Company to the full extent permitted by Part II of the 2002 Act.

**5. Art. 5. Share capital, Share classes**

5.1 The capital of the Company will at all times be equal to the total net assets of the Company and will be represented by fully paid-up shares of no par value.

5.2 The minimum capital, as provided by law, is fixed at one million two hundred and fifty thousand euro (EUR1,250,000) to be reached within a period of six months as from the authorisation of the Company by the Luxembourg supervisory authority. Upon the decision of the Board, the shares issued in accordance with these Articles may be of more than one share class. The proceeds from the issue of shares of a share class, less a sales commission (sales charge) if applicable, are invested in transferable securities of all types and other legally permissible assets in accordance with the investment policy as set forth by the Board and taking into account investment restrictions imposed by law.

5.3 The initial capital is thirty-one thousand euro (EUR31,000) divided into thirty-one (31) shares.

5.4 The Company has an umbrella structure, each compartment corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company (a Sub-fund) as defined in article 133 of the 2002 Act, and that is formed for one or more share classes of the type described in these Articles. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy, as well as the risk profile and other specific features of each Sub-fund are set forth in the offering memorandum of the Company (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, share classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue one or more classes of shares (each being a Class or together the Classes), the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum to the extent authorised under the 2002 Act and the Companies Act, including, without limitation different sales and redemption charge structure, fees and expenses structure, subscription and/or redemption procedures, distribution rights and policy (and the Board may in particular decide that shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration in the form of carried interest or to receive preferred returns), Shareholders servicing or other fees, types of targeted investors, transfer or ownership restrictions and/or currency. A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class.

5.6 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary. Shares pertaining to a Class of shares may be further sub-divided in series of shares that will be considered for the purposes of the Companies Act as distinct categories of shares and any reference to a Class of shares in these Articles shall mean, where appropriate, a reference to a particular series of such Class of shares. The specific features of any such series will be as described in the Memorandum.

5.7 The Company is one single legal entity. However, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholder relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code. A purchase of shares of one Sub-fund does not give the holder of such shares any rights with respect to any other Sub-fund.

5.8 The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times. At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the Class(es) of shares of that Sub-fund, in accordance with article 8 of these Articles, irrespective of the provisions of article 25 of these Articles. At each extension of the duration of a Sub-fund, the registered Shareholders will be duly notified in writing, by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of Shareholders. The Company will inform the bearer Shareholders by a notice published in newspapers to be determined by the Board, if these investors and their addresses are not known to the Company. The Memorandum shall indicate the duration of each Sub-fund and, if applicable, any extension of its duration.

5.9 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes.

## **6. Art. 6. Shares**

6.1 Individual, collective and global certificates may be issued; no claim can be made on the issue of physical securities. The Board determines in the Memorandum whether the Company issues shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are issued, they will be issued in such denominations as the Board prescribes, and they may be imprinted with a notice that they may not be transferred to any Restricted Person (as defined in article 10 below) or entity established by or for a Restricted Person. The applicability of the regulations of article 10 does not, however, depend on whether certificates are imprinted with such a notice.

6.2 All registered shares issued by the Company are entered in the register of Shareholders, which is kept by the Company or by one or more persons designated by the Company. This register contains the names of the owners of registered shares, their residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by them and the transfer of shares and the dates of such transfers.

6.3 The ownership of the shares will be established by the entry in this register or, in the case of bearer share certificates, by the possession of the relevant share certificate. The Company decides whether a certificate for such entry is delivered to the Shareholder or whether the Shareholder receives a written confirmation of its shareholding.

6.4 If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the Shareholder. An exchange of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificates, if any, after confirming that the transferee is not a Restricted Person (as defined in article 10 below) and by issuance of one or more bearer share certificates to replace the cancelled registered share certificates. An entry will be made in the register of Shareholders to evidence such cancellation. An exchange of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificates, and, if applicable, by issuance of registered share certificates in lieu thereof. An entry will be made in the register of Shareholders to evidence such issuance. At the discretion of the Board, the costs of any such exchange may be charged to the Shareholder requesting it.

6.5 Before shares are issued in bearer form and before registered shares are converted into bearer shares, the Company may require evidence, satisfactory to the Board, that such issuance or exchange will not result in such shares being held by a Restricted Person (as defined in article 10 below).

6.6 The share certificates will be signed by two members of the Board. The signatures may be handwritten, printed or in the form of a facsimile. One of these signatures may be made by a person duly authorised to do so by the Board; in this case, it must be handwritten. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may determine.

6.7 If bearer shares are issued, the transfer of bearer shares will be effected by delivery of the corresponding share certificates. The transfer of registered shares is effected:

(a) if share certificates have been issued, by delivery of the certificate or certificates representing these shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and

(b) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be entered in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. Any transfer of registered shares will be entered in the register of Shareholders. This entry will be signed by one or more members of the Board or by one or more other persons duly authorised to do so by the Board.

6.8 Shareholders entitled to receive registered shares must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. This address will also be entered into the register of Shareholders.

6.9 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may have a notice to this effect entered into the register of Shareholders. The Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be determined by the Company from time to time, until another address is provided to the Company by that Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the registered office of the Company or to such other address as may be determined by the Company from time to time.

6.10 If a Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed, then, at the Shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company. With the issuance of the new share certificate, which will be marked as a duplicate, the original share certificate being replaced shall become void.

6.11 Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

6.12 The Company may, at its discretion, charge the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the cancellation of the original share certificate, to the Shareholder.

6.13 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.14 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right, but are entitled to participate in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class in the relevant Sub-fund on a pro rata basis. Certificates for bearer shares will only be issued for whole shares.

6.15 The shares may not be transferred without the prior approval of the Board, which may be given or withheld in the Board's sole discretion.

## **7. Art. 7. Issue of shares**

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2 The Board may impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued; the Board may, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Memorandum.

7.3 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price. The subscription price for shares of a particular share Class of a Sub-fund is based on the net asset value (the Net Asset Value, or NAV) per share of the respective Class plus

any sales charge, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant subscription price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

7.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

7.5 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject, in whole or in part, any request for subscription for shares.

7.6 The subscription price is payable within a period determined by the Board, which may not exceed (unless otherwise provided for in the Memorandum) seven (7) business days from the relevant valuation day, as determined as every such day on which the Net Asset Value per share for a given Class of shares or Sub-fund is calculated (the Valuation Day).

7.7 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.8 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from the auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the relevant Sub-fund. Any costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

7.9 Applications for subscription are irrevocable, except - for the duration of such suspension - when the calculation of the Net Asset Value has been suspended in accordance with article 13 of these Articles.

## **8. Art. 8. Redemption of shares**

### Redemption right of the Shareholders

8.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his shares from the Company on each redemption day in respect of which redemption requests are accepted pursuant to the terms of the Memorandum. Redemption requests will be dealt with pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles. Redemptions may take place over one or more redemption days, as specified in the Memorandum, and Shareholders may be paid out at different redemption prices, calculated in accordance with the Memorandum.

8.2 Subject to the provisions of article 13 of these Articles and this article 8, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board which may not (unless otherwise stated in the Memorandum) exceed twenty five (25) business days from the relevant redemption day, as determined in accordance with the current policy of the Board.

8.3 The redemption price per share for shares of a particular share Class of a Sub-fund corresponds to the Net Asset Value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable as at the relevant redemption day. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund. The Board may impose conditions on the redemption of share, any such condition to which the redemption of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, in particular but without limitation, decide that redemption requests will only be processed after a prior notice period, that a lock-up period be applicable in respect of redemption requests during which redemptions requests will not be accepted or processed and that specific redemption requests will take priority over other redemption requests (any such conditions may be applicable at the level of specific Classes of shares, as the case may be) or that, depending on the liquidity of the relevant Sub-fund's assets, all or part of the redemption requests be rolled over to the next redemption day. The Board may impose restrictions on the frequency at which shares may be redeemed in any Class of shares and may, in particular, decide that shares of any Class shall only be redeemed on such redemption days as provided for in the Memorandum.

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a redemption day or at some time during a redemption day, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given Class or Sub-fund, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the following redemption days, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit and unless otherwise specified in the Memorandum).

8.7 The Board may, at the request of a Shareholder, agree to make, in whole or in part, a distribution in-kind of assets of a Sub-fund to that Shareholder in lieu of paying to that Shareholder redemption proceeds in cash. The Board will agree

to do so if they determine that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. Such redemption will be effected at the Net Asset Value per share of the relevant Class of the Sub-fund which the Shareholder is redeeming, and thus will constitute a pro rata portion of the Sub-fund's assets attributable in that Class in terms of value. The assets to be transferred to such Shareholder shall be determined in accordance with the terms of the Memorandum, with regard to the practicality of transferring the assets and to the interests of the Sub-fund and continuing participants therein and to the Shareholder. The selection, valuation and transfer of assets shall be subject to the review and approval of the auditor of the Company. Any costs of any such transfers of assets will be borne by the transferee.

8.8 All redeemed shares may be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article. Notwithstanding the first sentence of this article, the Company may however, on a case-by-case basis, accept a request from a Shareholder to have its redemption request withdrawn in accordance with, and subject to, the terms of the Memorandum.

8.10 The Company will use all reasonable commercial efforts to satisfy redemption requests, recognising its obligation to balance such efforts with the interests of the relevant Sub-fund and the other Sub-funds as a whole and the interests of those Shareholders who remain in the relevant Sub-fund and the other Sub-funds, but nothing will oblige the Company to meet any redemption request.

#### Compulsory Redemptions

8.11 Shares may be redeemed at the initiative of the Company in accordance with, and in the circumstances set out in the Memorandum and these Articles. The Company may in particular decide to:

(a) redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among Shareholders in the relevant Class/Sub-fund in order to distribute proceeds generated by the relevant Sub-fund's investments through returns or its disposal on a pro rata basis among Shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and, as the case may be, reinvestment rights) as provided for each Sub-fund in the Memorandum, if any;

(b) compulsory redeem shares:

(i) held by a Restricted Person as defined in, and in accordance with the provisions of article 10 of these Articles;

(ii) in case of admission of new investors in the Company in order to equalise previous and subsequent investors if so provided for in, and in accordance with the terms and conditions of, the Memorandum;

(iii) in order to equalise investors for the purpose of the payment of the performance fee or similar incentive remuneration mechanism to service providers;

(iv) in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 25 of these Articles;

(v) held by a Shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the relevant Sub-fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription form to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of the Memorandum;

(vi) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription form, these Articles and the Memorandum.

### 9. Art. 9. Conversion of shares

9.1 Subject each time to the approval of the Board and such terms and conditions as set out in the Memorandum, a Shareholder may, if so provided in the Memorandum, convert all or part of its shares of a particular Class of shares of a Sub-fund into another Class of shares within the same Sub-fund or another Sub-fund.

9.2 The Board may make the conversion of shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3 If conversion are authorised in the Memorandum, a process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the conversion of shares in a Sub-fund or from one Sub-fund to another Sub-fund. The Board may impose conditions on the conversion of share, any such condition to which the conversion of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (issue) of the shares to be acquired. A conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions, will not be paid out to Shareholders.

9.4 All terms and conditions regarding the redemption of shares shall equally apply to the conversion of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.6 The price at which shares shall be converted will be determined by reference to the respective Net Asset Value per share of the relevant Class in the relevant Sub-fund as of the relevant Valuation Day, taking into account the actual rate of exchange on the day concerned. If the Valuation Days of the divested Class and the invested Class taken into account for the conversion do not coincide, the Shareholder's attention is drawn to the fact that the amount converted will not generate interest during the time interval between the two Valuation Days.

9.7 A conversion fee may be incurred upon conversion of shares. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction.

9.8 Subject to any currency conversion (if applicable) the proceeds resulting from the redemption of the original shares shall be applied immediately as the subscription monies for the shares in the new Class into which the original shares are converted.

9.9 Assuming that there are no shares issued in the invested Class (and consequently no Net Asset Value per share) on the Valuation Day applicable to the conversion, the initial subscription price per share of the shares in the invested Class will correspond to the initial issue price, as set out in the Memorandum.

9.10 All applications for the conversion of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended as provided for in article 8. If the calculation of the Net Asset Value of the shares to be subscribed is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.11 If, in addition, on a Valuation Day/redemption day or at some time during a Valuation Day/redemption day redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the share Class or Sub-fund, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day/redemption day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.12 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given share Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

9.13 Shares that are converted to shares of another share Class will be cancelled.

#### **10. Art. 10. Restrictions on ownership of shares**

10.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any individual or entity,

- (a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;
  - (b) if it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:
    - (i) the Company, a Sub-fund or its subsidiaries incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer;
    - (ii) the Company or a Sub-fund being subject to the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended; or
    - (iii) the Company or a Sub-fund being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the US Securities Act or the US Investment Company Act); or
  - (c) if it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or entity itself, the Company or any Sub-fund, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);
  - (d) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;
- (such individuals or entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons).

10.2 For such purposes the Company may:

- (a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of share, where such registration or transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and
- (b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a transfer in the register of Shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person.

10.3 If it appears that a Shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

- (a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or
- (b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or
- (c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in the Memorandum; and/or
- (d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board, either (i) 20% of the Net Asset Value of the relevant shares or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

#### **11. Art. 11. Transfer of shares**

11.1 The Board may decline to register any transfer of registered shares if:

- (a) in consequence of such transfer, the value of the holding of the transferor or transferee does not meet the minimum holding amount as set out in the Memorandum in respect of any Class or Sub-fund (if any); or
- (b) the original instruments of transfer, and such other documents that the Board may require are not deposited at the registered office of the Company or at such other place as the Board may reasonably require, together with such other evidence as the Board may reasonably require to show the right of the transferor to make the transfer and to verify the identity of the transferee. Such evidence may include a declaration as to whether the proposed transferee (i) is not a US Person (as such term is defined in the Memorandum) or acting for or on behalf of a US Person, (ii) is not a Restricted Person or acting for or on behalf of a Restricted Person or (iii) does qualify as institutional investor (in relation to Classes that are reserved for subscription by institutional investors); or
- (c) in the opinion of the Board, the transfer will be unlawful or will result or be likely to result in any adverse regulatory, tax or fiscal consequences to the Company or its Shareholders; or
- (d) the transferee is a US Person or is acting for or on behalf of a US Person; or
- (e) the transferee is a Restricted Person or is acting for or on behalf of a Restricted Person; or
- (f) in relation to Classes that are reserved for subscription by institutional investors, the transferee is not an institutional investor; or
- (g) in the opinion of the Board, the transfer of the shares would lead to the shares being registered in a depository or clearing system in which the shares could be further transferred otherwise than in accordance with the terms of the Memorandum or these Articles.

11.2 In addition, no transfer of all or any part of any Shareholder's shares in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary, shall be valid or effective if any of the restrictions on transfer set out in the Memorandum apply.

#### **12. Art. 12. Calculation of Net Asset Value per share**

12.1 The Company, each Sub-fund and each Class in a Sub-fund have a Net Asset Value determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as at each Valuation Day as stipulated in the Memorandum. The reference currency of the Company is the euro.

12.2 Calculation of the NAV

- (a) The Net Asset Value of each Sub-fund and Class shall be calculated in the reference currency of the Sub-fund or Class, as it is stipulated in the Memorandum in good faith in Luxembourg as at each Valuation Day.
- (b) The administrative agent of the Company (the Administrative Agent) shall under the supervision of the Company compute the NAV per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-fund on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Day. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate Net Asset Value per share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class of that Sub-fund on that Valuation Day divided by the total number of shares of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Day.
- (c) For the purpose of calculating the NAV per Class of a particular Sub-fund, the Net Asset Value of each Sub-fund shall be determined by calculating the aggregate of:
  - (i) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles; less
  - (ii) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Day.

(d) The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(i) the interests in unlisted Target Funds (as defined in the Memorandum) shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such Target Funds (as defined in the Memorandum) or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a Target Fund (as defined in the Memorandum) may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The Company shall adjust the net asset value or other valuation so provided where the Company considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or Sub-fund's interests in such Target Fund (as defined in the Memorandum), whether because such information has been generated after a delay from the Target Fund's (as defined in the Memorandum) own valuation point, change in markets or otherwise. The NAV is final and binding notwithstanding that it may have been based on an unofficial or estimated net asset value. Consequently, redemptions and subscriptions of shares may be made on the basis of the estimated net asset values of the Target Funds (as defined in the Memorandum) as of the relevant Valuation Day;

(ii) the interests of Target Funds (as defined in the Memorandum) which are listed on a stock exchange or dealt in another regulated market will be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value;

(iii) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iv) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other regulated market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Company with good faith;

(v) all other securities and other permissible assets as well as any of the above mentioned assets for which the valuation in accordance with the above subparagraphs would not be possible or practicable, or would not be representative of their fair value, will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

(e) For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, rely, unless there is manifest error, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies or Target Fund (as defined in the Memorandum) administrators or investment managers, (ii) by prime brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the Board. Finally, in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Administrative Agent may rely upon the valuation provided by the Board.

(f) In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the Administrative Agent is authorised not to calculate the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The Board shall be informed immediately by the Administrative Agent should this situation arise. The Board may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value in accordance with the procedures described under article 13 of these Articles.

(g) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Sub-fund/Class shall be converted at the mid-market conversion rate between the reference currency and the currency of denomination as at the Valuation Day. The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest whole unit of the currency in which the Net Asset Value of the relevant shares are calculated.

12.3 For the purpose of this article,

(a) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(b) Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Sub-fund/Class shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per share; and

(d) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board.

#### 12.4 Allocation of assets and liabilities

The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;

(ii) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;

(iii) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

(iv) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes within such Sub-fund;

(v) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Company, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum;

(vi) upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

#### 12.5 The liabilities of the Company shall include:

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, paying agency, registrar and transfer agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

#### 12.6 General rules

(a) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) for the avoidance of doubt, the provisions of this article are rules for determining the Net Asset Value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(c) the Net Asset Value per share of each Class in each Sub-fund is made public at the registered office of the Company and available at the offices of the Administrative Agent. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Sub-fund/Class and any other currency at the discretion of the Board in leading financial newspapers. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices.

### 13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the NAV

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund, the issue of the shares of such Sub-fund to subscribers and the redemption of the shares of such Sub-fund from its Shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Sub-fund:

(a) when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-fund, or when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the

Company attributable to such Sub-fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Board, disposal of the assets of the Company is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company or if, for any reason beyond the responsibility of the Board, the value of any asset of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(e) when the net asset value calculation of, and/or the redemption right of investors in, one or more Target Funds representing a substantial portion of the assets of the relevant Sub-fund is suspended;

(f) when there exists in the opinion of the Board a state of affairs where disposal of the Company's assets, or the determination of the Net Asset Value of the shares, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming Shareholders;

(g) when for any reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

(h) in accordance with, and in the circumstances set out under, article 12.2(f) above;

(i) when the suspension is required by law or legal process;

(j) when for any reason and in its absolute discretion the Board determines that such suspension is in the best interests of Shareholders; or

(k) upon the publication of a notice convening an extraordinary General Meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Company.

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the Shareholders of the Sub-fund affected by such suspension.

13.3 Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

13.4 Any request for subscription, conversion or redemption shall be irrevocable except in accordance with article 8.9 of these Articles or in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with as of the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-fund, following the end of the period of suspension.

13.5 Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in case of massive redemption applications within a Sub-fund, the Board reserves the right only to determine the issue/redemption or conversion price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the relevant Sub-fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

#### **14. Art. 14. Board of directors**

14.1 The Company shall be managed by a Board of at least three (3) members. The director(s) of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The director (s) may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

14.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

14.3 Members of the Board are selected by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting.

14.4 Any member of the Board may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

14.5 In the event of a vacancy in the office of a member of the Board, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

### **15. Art. 15. Board meetings**

15.1 The Board will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

15.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

15.3 Meetings of the Board are convened by the chairman or by any other two members of the Board.

15.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board. Written notice of any meeting of the Board will be given to all directors at least 24 hours prior to the date set for such meeting, except in emergencies, in which case the notice of meeting may be waived. This notice may furthermore be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or other similar means of communication. No separate invitation is necessary for meetings whose date and location have been determined by a prior resolution of the Board.

15.5 The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

15.6 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

15.7 Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

15.8 A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

15.9 Any director may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be sufficiently identified and to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and is deemed to be held at the registered office of the Company.

15.10 The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or duly represented. In case of a tied vote the chairman shall have a casting vote.

15.11 Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if they were passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

15.12 The decisions of the Board will be recorded in minutes to be kept at the registered office of the Company and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

15.13 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

15.14 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by virtue of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.15 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following Annual General Meeting of the Shareholders of the Company.

15.16 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**16. Art. 16. Powers of the Board of directors.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in article 21 of these Articles, to the extent that such powers are expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting.

**17. Art. 17. Corporate signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the single signature of any director or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

### **18. Art. 18. Delegation of powers**

18.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to members of the Board or physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under the supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such persons as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are members of the Board and that no meeting of the

committee shall be necessary for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those persons present are members of the Board.

18.2 The Board may also confer special powers of attorney.

**19. Art. 19. Investment manager(s).** The Board may for each Sub-fund appoint one or more investment manager(s) (each an Investment Manager) to carry out investment management services, and be responsible for the relevant Sub-fund's investment activities within the parameters and restrictions set out in the Memorandum.

#### **20. Art. 20. Indemnification**

20.1 All members of the Board (each referred to as Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Sub-fund's assets against all liabilities, costs or expenses (including reasonable legal fees) incurred by reason of such Indemnified Person being a member of the Board provided that no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence.

20.2 The Company may, wherever deemed appropriate, provide professional, directors and officers liability insurance or other adequate indemnity insurance coverage to one or more Indemnified Persons.

20.3 Each of the service providers of the Company and its directors, managers, officers, agents and employees may also benefit from an indemnification from the Company (out of the relevant Sub-fund(s)' assets), subject to the terms and provisions of the relevant service provider agreement.

#### **21. Art. 21. Investment policies and restrictions**

21.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of shares within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with Luxembourg law and regulations.

21.2 The Board shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the Part II of the 2002 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

21.3 The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

#### **22. Art. 22. Auditor**

22.1 The accounting data reported in the annual report of the Company will be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

22.2 The auditor fulfils all duties prescribed by the 2002 Act.

#### **23. Art. 23. General meeting of Shareholders of the Company.**

23.1 The general meeting of Shareholders (the General Meeting) represents, when properly constituted, the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions are binding upon all the Shareholders, regardless of the Class of shares held by them. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

23.2 The General Meeting meets when called by the Board. It shall be necessary to call a General Meeting within a month whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so by written notice. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

23.3 The annual General Meeting (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of its registered office and time as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday in February of each year at 11.00a.m. The meeting must be held within four months after the end of the financial year. If such day is not a business day, the meeting will be held on the following business day.

23.4 Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

23.5 Shareholders meet when called by the Board pursuant to a convening notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders. It is not necessary to provide proof at the meeting that such notices were actually delivered to registered Shareholders. The agenda is prepared by the Board, except when the meeting is called on the written request of the Shareholders, in which case the Board may prepare a supplementary agenda.

23.6 If bearer shares were issued, the notice of meeting will be published at eight days interval and at least eight days prior to the meeting as provided for by law in the *Mémorial*, *Recueil des Sociétés et Associations*, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board may decide.

23.7 If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be sent by registered mail only.

23.8 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without prior notice of the meeting.

23.9 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

23.10 The business transacted at any meeting of the Shareholders will be limited to the matters on the agenda and transactions related to these matters.

23.11 Each share of any Class is entitled to one vote, in accordance with Luxembourg law, subject to the terms of these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders through a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a member of the Board of the Company.

23.12 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

#### **24. Art. 24. General meetings of Shareholders in a Sub-fund or in a Class of shares.**

24.1 The Shareholders of the Classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

24.2 In addition, the Shareholders of any Class of shares may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that share Class.

24.3 The provisions of article 23 of these Articles apply to such General Meetings.

24.4 Each share is entitled to one vote in accordance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or through a written proxy to another person who need not be a Shareholder and may be a director.

24.5 Unless otherwise provided for by law or in these Articles, the resolutions of the General Meeting of a Sub-fund or of a Class of shares are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

#### **25. Art. 25. Liquidation or merger of Sub-funds or share Classes**

25.1 The Board may decide to liquidate any Sub-fund if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-fund justifies such liquidation, or as a matter of economic rationalisation, or if the assets of a Sub-fund fall to a level that no longer allow the Sub-fund to be managed in an economically efficient manner and rational manner. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons of and the procedure for the redemption operations. Registered Shareholders will be notified in writing. Unless the Board decides otherwise in the interests of, or in order to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the Sub-fund or Class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of redemption or conversion charge. However, the liquidation costs will be taken into account in the redemption and conversion price. Liquidation proceeds which could not be distributed to the Shareholders upon the conclusion of the liquidation of a Sub-fund or Class will be deposited with the Custodian for a period of 6 months after the conclusion of the liquidation. After the expiry of such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of such beneficiaries.

25.2 Under the same circumstances as provided in the immediately preceding paragraph, the Board may decide to merge or consolidate one or more Sub-funds with another Sub-fund (the New Sub-fund) or one or more Sub-funds with another UCI registered pursuant the 2002 Act or the act of 13 February 2007 of specialised investment funds against issue of shares of such other Sub-fund or other undertaking for collective investment to be distributed to the holders of shares of the Sub-funds concerned. In addition, such merger or contribution may be decided upon the Board if it believes it to be required in the interests of the Shareholders of any of the Sub-funds concerned. Such decision will be published in the same manner as described in the immediately preceding paragraph and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund or the other undertaking for collective investment. Such publication will be made not less than one month before the date on which the merger or contribution becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of redemption charge, before the contribution becomes effective.

25.3 Where contribution is to be made to a mutual investment fund (fonds commun de placement) or a foreign-based undertaking for collective investment, such resolution shall be binding only on Shareholders who have approved the proposed contribution.

25.4 Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may in any other circumstances be decided upon by a General Meeting of the Shareholders of the Class or Classes of shares issued in the Sub-fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an merger by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

25.5 Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Luxembourg UCI or to another sub-fund within such other Luxembourg UCI shall require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes of shares issued in the Sub-fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a two-thirds majority of the shares present or represented and voting, except when such an merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment under the form of a common fund (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such merger.

**26. Art. 26. Financial year.** The financial year of the Company commences on 1 November each year and terminates on 31 October of the following year, except for the first financial year of the Company which shall commence on the date of incorporation of the Company and end on 31 October 2010.

#### **27. Art. 27. Dividends**

27.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, how the income from the Sub-fund will be distributed with regard to each existing share Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends. A dividend may be distributed, either in cash or shares.

27.2 For any Class of shares entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

27.3 Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders. Payments of dividends to holders of bearer shares will be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents more specifically designated by the Company.

27.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

27.5 The Board may decide to distribute bonus stock instead of cash dividends under terms and conditions set forth by the Board.

27.6 Unless otherwise stated in the Memorandum, the Company is authorised to make in-kind distributions/payments of securities or other assets with the consent of the relevant Shareholder(s). Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law.

27.7 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and repatriated to the share Class(es) issued in the respective Sub-fund.

27.8 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **28. Art. 28. Custodian**

28.1 To the extent required by law, the Company will enter into a custodian agreement with a custodian which must be a credit institution within the meaning of the act dated 5 April 1993 on the financial sector (the Custodian).

28.2 The Custodian will fulfil its obligations in accordance with the 2002 Act.

28.3 If the Custodian indicates its intention to terminate the custodial relationship, the Board will make every effort to find a successor custodian within two months of the effective date of the notice of termination of the custodian agreement. The Board may terminate the agreement with the Custodian but may not relieve the Custodian of its duties until a successor custodian has been appointed.

#### **29. Art. 29. Winding up**

29.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendments referred to in article 31 of these Articles.

29.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the legal minimum, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

29.3 The question of dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the legal minimum; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

29.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the date on which the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

#### **30. Art. 30. Liquidation**

30.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the provisions of the 2002 Act.

30.2 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

30.3 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the Shareholders and allocate the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-fund according to their respective prorata.

30.4 Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

**31. Art. 31. Amendments to the Articles.** These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act.

**32. Art. 32. Definitions.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons, whether incorporated or not.

**33. Art. 33. Applicable law.** All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the Companies Act and the 2002 Act. In case of conflict between the Companies Act and the 2002 Act, the 2002 Act shall prevail.

#### *Transitional provisions*

The first business year begins today and ends on 31 October 2010.

The first Annual General Meeting will be held in 2011.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty-one (31) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR31,000) is from now on at the free disposal of the Company; proof thereof has been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3) and that of the auditor (réviseur d'entreprises) at one (1);

2. the following persons are appointed as directors:

- Mr Alexandre Mojaïsky, Chief Executing Officer, Harewood Asset Management, whose professional address is at 20, Boulevard des Italiens, 75009, Paris, France;

- Mr Yves Wagner, independent director, TDO, whose professional address is at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Xavier Lattaignant, Head of Alternative Investments, Harewood Asset Management, whose professional address is at 20, Boulevard des Italiens, 75009, Paris, France.

3. Deloitte S.A. with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as auditor of the Company;

4. the Company's registered office shall be at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg;

5. the term of office of all directors as directors of the Company shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2016; and

6. the term of office of the auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surnames, names, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette.

A comparu

HAREWOOD ASSET MANAGEMENT, une société de droit français, avec siège social au 20, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, enregistrée auprès du RCS Paris sous le numéro 428 753 214;

ici représentée par Jan Vanhoutte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France, le 29 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'associé, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

#### **1. Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

1.1 Il est établi parmi les souscripteurs, et toutes autres personnes voulant devenir propriétaires d'actions créées ultérieurement à la présente constitution, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme ayant la dénomination "Opti Hedge" (la Société).

1.2 La Société sera soumise à la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la Loi de 2002), à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2002, la Loi de 2002 prévaudra), ainsi qu'aux présents statuts de la Société (les Statuts).

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul associé.

#### **2. Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Hesperange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Hesperange (ou ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg si et dans la mesure où ceci est permis par la Loi sur les Sociétés) par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

2.2 Le Conseil d'Administration a également le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques, économiques, sociaux ou militaires extraordinaires de nature à interférer ou compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège social.

**3. Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

#### **4. Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet social exclusif l'investissement des fonds mis à sa disposition dans des valeurs mobilières et d'autres actifs autorisés par la loi conformément au principe de diversification des risques, dans les limites des politiques et restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration conformément à l'article 21 des présents Statuts, et dans l'objectif de verser aux Actionnaires les bénéfices résultant de la gestion des actifs de la Société, soit par la distribution ou par la capitalisation des revenus de la Société.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles et nécessaires à l'accomplissement et la mise en œuvre de l'objet de la Société au sens le plus large autorisé par la Partie II de la Loi de 2002.

#### **5. Art. 5. Capital social, Catégorie d'actions**

5.1 Le capital social de la Société sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société et est représenté par des actions entièrement libérées n'ayant pas de valeur nominale.

5.2 Le capital social minimum, tel que prévu par la loi, est de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) et doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société par l'autorité de supervision luxembourgeoise. Sur décision du Conseil d'Administration, les actions émises conformément aux présents Statuts peuvent appartenir à une ou plusieurs catégories d'actions. Les produits résultant de l'émission des actions d'une catégorie, imputés d'une commission de vente (frais de vente) le cas échéant, sont investis dans des valeurs mobilières de tous types ou autres avoirs légalement autorisés conformément à la politique d'investissement tel qu'établie par le Conseil d'Administration et tenant compte des restrictions d'investissement imposées par la loi.

5.3 Le capital initial s'élève à trente et un mille euros (31.000 EUR) divisé en trente et une (31) actions.

5.4 La Société est constituée de compartiments multiples, correspondant chacun à une partie distincte des avoirs et obligations de la Société (un Compartiment) tel que défini par l'article 133 de la Loi 2002, à l'intérieur duquel la Société peut émettre une ou plusieurs catégories d'actions tel que décrit dans les présents Statuts. Les investissements de chaque Compartiment seront effectués conformément à la l'objectif et à la politique d'investissement applicables à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement, ainsi que le profil de risque et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans le document démission de la Société (le Document d'Emission). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, catégories d'actions, politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ainsi que d'autres caractéristiques spécifiques.

5.5 A l'intérieur d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (individuellement une Catégorie et collectivement les Catégories), dont les avoirs seront investis en commun mais soumis à différents droits tels que décrits dans le Document d'Emission dans la mesure autorisée par la Loi de 2002 et la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation, différentes structures de frais de vente et de rachat, différentes structures de frais et de dépenses, différentes procédures de souscription et/ou rachat, différents droits et politiques de distribution (et le Conseil d'Administration peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de «carried interests» ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions), frais de services aux Actionnaires ou autres frais, types d'investisseurs cibles, différentes restrictions de transfert ou de propriété, et/ou différentes devises. Une valeur nette d'inventaire distincte par action, qui pourra varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie.

5.6 La Société peut créer des Catégories supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Document d'Emission fera l'objet d'une mise à jour, si nécessaire. Les actions appartenant à une Catégorie peuvent être subdivisées en séries d'actions considérées, pour les besoins de la Loi sur les Sociétés, comme des Catégories d'actions distinctes et toute référence à une Catégorie dans les présents Statuts se rapportera, le cas échéant, à une série spécifique d'une telle Catégorie. Les caractéristiques spécifiques de ces séries seront décrites dans le Document d'Emission.

5.7 La Société est une entité juridique unique. Cependant, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à l'accomplissement des droits de l'Actionnaire relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois. L'acquisition d'actions d'un Compartiment ne donne aucun droit au détenteur de telles actions envers un autre Compartiment.

5.8 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à plusieurs reprises. Au terme de la durée prévue d'un Compartiment, la Société devra racheter toutes les actions de la (les) Catégorie(s) de ce Compartiment, conformément à l'article 8 des présents Statuts, nonobstant les dispositions de l'article 25 des présents Statuts. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives seront dûment avertis par écrit, par l'envoi d'une notification à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des Actionnaires de la Société. La Société avertira les détenteurs d'actions au porteur par un avis publié dans des journaux déterminés par le Conseil d'Administration, dans l'hypothèse où ces investisseurs et leurs adresses ne sont pas connus de la Société. Le Document d'Emission devra indiquer la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, toute extension de sa durée.

5.9 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en euro, s'ils ne sont pas déjà libellés en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs de toutes les Catégories.

## **6. Art. 6. Actions**

6.1 Des certificats représentatifs des actions peuvent être émis de façon individuelle, collective ou globale; les titres sous forme physique ne pourront être réclamés. Le Conseil d'Administration détermine dans le Document d'Emission si la Société émet des actions sous forme nominative et/ou au porteur. Si des certificats d'actions au porteur sont émis, ils seront libellés de la façon déterminée par le Conseil d'Administration, et pourront porter la mention selon laquelle ils ne peuvent être transférés à une Personne Non Eligible (telle que définie à l'article 10 ci-dessous) ou une entité établie par ou pour une Personne Non Eligible. Néanmoins, l'application des règles prévues par l'article 10 est indépendante du fait que les certificats comportent ou non une telle mention.

6.2 Toutes les actions nominatives émises par la Société sont enregistrées dans le registre des Actionnaires qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société. Ce registre contient le nom des détenteurs d'actions nominatives, leur résidence ou leur domicile élu correspondant aux informations fournies à la Société, le nombre d'actions nominatives détenues ainsi que le transfert d'actions et les dates de ces transferts.

6.3 La propriété des actions sera établie par l'inscription dans ledit registre ou, en cas d'actions au porteur, par la possession du certificat d'action concerné. La Société décide soit de délivrer à l'Actionnaire un certificat pour cette inscription, soit de lui remettre une confirmation écrite de sa détention d'actions.

6.4 Lors de l'émission d'actions au porteur, les actions nominatives peuvent être converties en actions au porteur et les actions au porteur peuvent être converties en actions nominatives à la demande de l'Actionnaire. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur s'effectuera par l'annulation des certificats d'actions nominatives, le cas échéant, après confirmation que le cessionnaire n'est pas une Personne Non Eligible (telle que décrite à l'article 10 ci-dessous) et par l'émission d'un ou plusieurs certificat d'actions au porteur pour remplacer le(s) certificat(s) d'action nominative annulé(s). L'annulation sera prouvée par une inscription dans le registre des Actionnaires. Une conversion d'actions au porteur en actions nominatives s'effectuera par l'annulation des certificats d'actions au porteur et, le cas échéant, par l'émission de certificats d'actions nominatives en remplacement. L'émission sera prouvée par une inscription dans le registre des Actionnaires. Le Conseil d'Administration peut décider de façon discrétionnaire de mettre à la charge de l'Actionnaire les frais de la conversion qu'il demande.

6.5 Avant l'émission d'actions au porteur et avant la conversion d'actions nominatives en actions au porteur, la Société peut exiger la preuve, jugée suffisante par le Conseil d'Administration, que cette émission ou conversion n'entraînera pas la détention de ces actions par une Personne Non Eligible (telle que décrite à l'article 10 ci-dessous).

6.6 Deux membres du Conseil d'Administration devront apposer leur signature sur les certificats représentatifs d'actions. Ces signatures seront effectuées sous forme manuscrite, imprimée ou faxée. Une des deux signatures peut être apposée par une personne dûment autorisée à le faire par le Conseil d'Administration; et dans ce cas, elle doit être manuscrite. La Société peut délivrer des certificats d'actions provisoires sous toute forme déterminée par le Conseil d'Administration.

6.7 Lors de l'émission d'actions au porteur, le transfert de ces actions sera effectué par la remise des certificats d'actions correspondants. Le transfert d'actions nominatives est effectué:

(a) lorsque des certificats d'actions ont été émis, par la délivrance du ou des certificats représentant ces actions à la Société, avec les autres instruments de transferts requis par la Société, et

(b) lorsque des certificats d'actions n'ont pas été émis, par une déclaration écrite du transfert devant être intégré dans le registre des Actionnaires datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes possédant les mandats appropriés pour agir en leur nom. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit dans le registre des Actionnaires. Cette inscription sera signée par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs personnes autorisées à le faire par le Conseil d'Administration.

6.8 Les Actionnaires ayant droit à souscrire à des actions nominatives doivent fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et informations seront envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

6.9 Dans l'hypothèse où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société procédera à l'inscription d'une telle mention dans le registre des Actionnaires. Le siège social de la Société sera utilisé comme l'adresse de l'Actionnaire, ou toute autre adresse déterminée par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.10 Si un Actionnaire apporte à la Société la preuve que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata du certificat d'action peut être délivré à sa demande sous les conditions et garanties déterminées par la Société, incluant non limitativement un certificat délivré par une compagnie d'assurance. Au moment de la délivrance d'un nouveau certificat d'actions, contenant la mention de la qualité de duplicata, le certificat d'actions original remplacé deviendra nul.

6.11 Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

6.12 La Société peut, à sa discrétion, mettre à la charge de l'Actionnaire, les frais, ainsi que toutes les dépenses raisonnables supportées par la Société en relation avec la délivrance et l'enregistrement d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions ou en relation avec l'annulation d'un certificat d'actions original.

6.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un débiteur et son créancier gagiste.

6.14 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, dans quel cas elles confèrent un droit de vote, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle, aux résultats nets et au boni de liquidation attribuables à la Catégorie concernée dans le Compartiment concerné. Des certificats d'actions au porteur ne seront émis que pour des actions entières.

6.15 Les actions ne peuvent être transférées sans l'accord préalable du Conseil d'Administration, qui est donné ou refusé à la seule discrétion du Conseil d'Administration.

## **7. Art. 7. Emission d'actions**

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

7.2 Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une certaine Catégorie sont émises; le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie particulière seront émises uniquement pendant une ou plusieurs périodes de souscription, ou à toute autre fréquence prévue dans le Document d'Emission.

7.3 Les actions de chaque Compartiment seront émises au prix de souscription. Le prix de souscription pour les actions d'une Catégorie particulière d'un Compartiment est basée sur la valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) par action de la Catégorie respective majorée des frais de vente, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs et des agents payeurs ont été impliqués dans une transaction. Le prix de souscription concerné peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

7.4 La chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment est déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Document d'Emission.

7.5 La Société peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter, dans son entièreté ou en partie, toute demande de souscription des actions.

7.6 Le paiement du prix de souscription doit être effectuée durant une période déterminée par le Conseil d'Administration, qui ne peut excéder (sauf dispositions contraires dans le Document d'Emission) sept (7) jours ouvrables à partir du jour d'évaluation concerné, défini comme le jour durant lequel la Valeur Nette d'Inventaire par action pour une Catégorie donnée ou un Compartiment, est calculée (le Jour d'Évaluation).

7.7 Le Conseil d'Administration peut permettre à chacun de ses membres, directeur, agent, ou à tout autre mandataire de la Société, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des nouvelles actions à émettre, ainsi que le pouvoir de les délivrer.

7.8 Sauf dispositions contraires décrites dans le Document d'Emission, la Société peut consentir à émettre des actions en contribution d'un apport sous forme de titres ou d'autres actifs en nature, conformément à la loi luxembourgeoise, en respectant particulièrement l'obligation de fournir un rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises agréé, et pour autant que ces titres ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégies d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en nature devront être supportés par l'Actionnaire acquérant les actions de cette manière.

7.9 Toute demande de souscription est irrévocable, sauf - pour la durée d'une telle suspension - lorsque le calcul de la Valeur Nette D'inventaire est suspendu conformément à l'article 13 des présents Statuts.

## **8. Art. 8. Rachat d'actions. Droits de rachat des Actionnaires**

8.1 Sauf dispositions contraires dans le Document d'Emission, tout Actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, à n'importe quel jour de rachat par rapport auquel les demandes de rachat sont acceptées conformément aux conditions du Document d'Emission. Les demandes de rachat sont traitées conformément aux conditions et procédures établies par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission et dans les limites déterminées par la loi et les présents Statuts. Les rachats peuvent être effectués durant un ou plusieurs jours de rachat, tel que spécifié dans le Document d'Emission, et les Actionnaires peuvent être payé suivant différents prix de rachat, calculés conformément aux dispositions du Document d'Emission.

8.2 Conformément aux dispositions de l'article 13 des présents Statuts et au présent article 8, le prix de rachat par action devra être payé dans les limites d'une période déterminée par le Conseil d'Administration qui ne peut (sauf dispositions contraires dans le Document d'Emission) excéder vingt-cinq (25) jours ouvrables à partir du jour de rachat concerné, suivant la politique actuelle du Conseil d'Administration.

8.3 Le prix de rachat par action pour une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée imputée des frais de rachat, le cas échéant, au jour de rachat concerné. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si les distributeurs et les agents payeurs ont été impliqués dans une transaction. Le prix de souscription concerné peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.4 La chronologie du rachat d'actions au sein d'un Compartiment est déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Document d'Emission. Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions au rachat d'actions. Ces conditions auxquelles le rachat d'actions est soumis seront détaillées dans le Document d'Emission à conditions que le Conseil d'Administration puisse, en particulier, mais sans limitation, décider que les demandes de rachat ne seront traitées qu'après une période de notification, qu'une période lock-up sera applicable en ce qui concerne les demandes de rachat pendant lesquelles les demandes de rachat ne seront pas acceptées ou traitées et que certaines demandes de rachat seront prioritaires par rapport à d'autres demandes de rachat (n'importe laquelle de ces conditions peut être applicable au niveau d'une Catégorie en particulier, le cas échéant) ou que, selon les liquidités des actifs du Compartiment concerné, tout ou une partie des demandes de rachat sont reportées au prochain jour de rachat. Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions peuvent être rachetées dans toute Catégorie et peut,

en particulier, décider que les actions d'une Catégorie ne seront rachetées qu'aux jours de rachat définis dans le Document d'Emission.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie sous le nombre ou la valeur minimum déterminés par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, la Société peut décider de traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet Actionnaire dans la Catégorie donnée.

8.6 Par ailleurs, lors d'un jour de rachat ou à tout moment durant un jour de rachat, des demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain niveau fixé par le Conseil d'Administration en relation avec les actions d'une Catégorie ou d'un Compartiment donné, le Conseil d'Administration peut, d'une manière qu'il juge appropriée, décider de réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pour une certaine période, dans le meilleur intérêt de la Société. La partie des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement aux jours de rachat suivants, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées et sauf dispositions contraires contenues dans le Document d'Emission).

8.7 Le Conseil d'Administration peut, à la demande d'un Actionnaire, accepter de procéder, en partie ou en totalité, à la distribution d'actifs en nature d'un Compartiment à cet Actionnaire au lieu de payer à cet Actionnaire les produits du rachat en liquide. Le Conseil d'Administration acceptera de procéder de cette manière s'il détermine qu'une telle transaction ne portera pas de dommages aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. Ce rachat sera effectué à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie du Compartiment dont l'Actionnaire demande le rachat, et constituera une part proportionnelle des actifs du Compartiment attribuables à cette Catégorie en termes de valeur. Les actifs à transférer à cet Actionnaire seront déterminés conformément aux termes du Document d'Emission, en ce qui concerne la faisabilité du transfert des actifs et l'intérêt du Compartiment et des participants restants et de l'Actionnaire. La sélection, l'évaluation et le transfert des actifs sera conditionné par la vérification et l'approbation du réviseur de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cessionnaire.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article. Nonobstant la première phrase du présent article, la Société peut cependant, au cas par cas, accepter la demande d'un Actionnaire de retirer sa demande de rachat conformément à, et sous réserve, des dispositions du Document d'Emission.

8.10 La Société usera de tous les moyens commerciaux raisonnables afin de satisfaire aux demandes de rachat, reconnaissant son obligation de mesurer ces efforts au regard des intérêts du Compartiment concerné et des autres Compartiments globalement et des intérêts des Actionnaires qui resteront dans le Compartiment concerné et les autres Compartiments, mais rien n'obligera la Société à satisfaire toutes les demandes de rachat.

#### Rachats forcés

8.11 Les actions peuvent être rachetées à l'initiative de la Société en accord avec et aux conditions prévues dans le Document d'Emission et les présents Statuts. La Société peut en particulier décider de:

(a) racheter les actions de toute Catégorie ou tout Compartiment, proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire dans la Catégorie/le Compartiment concerné, afin de distribuer les produits générés par un investissement du Compartiment concerné sous forme de revenus ou de produits de réalisation proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire, conformément au mécanisme de distribution pertinent (soumis le cas échéant, à des droits de réinvestissement) tel que déterminé pour chaque Compartiment dans le Document d'Emission;

(b) racheter de manière forcée les actions:

(i) détenues par une Personne Non Eligible telle que définie par, et en accord avec, les dispositions de l'article 10 de ces Statuts;

(ii) dans le cas de l'admission de nouveaux investisseurs dans la Société, afin d'égaliser les investisseurs existants et les investisseurs subséquents si ceci est prévu dans le, et conformément aux termes et conditions du, Document d'Emission;

(iii) afin d'égaliser les investisseurs pour les besoins du paiement des frais de performance ou d'autres primes de motivation similaires à des prestataires de services;

(iv) en cas de liquidation ou de fusion de Compartiments ou Catégories, en accord avec les provisions de l'article 25 de ces Statuts;

(v) détenues par un Actionnaire qui manque à son obligation de faire, dans un délai déterminé par la Société, des apports ou certains autres paiements requis au Compartiment pertinent (y inclus le paiement de tout intérêt ou charge dus à raison d'un tel manquement), en accord avec les termes de sa convention de souscription audit Compartiment et aux stipulations du Document d'Emission;

(vi) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans la convention de souscription, ces Statuts et le Document d'Emission.

## 9. Art. 9. Conversion d'actions

9.1 Sous réserve à chaque fois de l'accord du Conseil d'Administration et des termes et conditions décrites dans le Document d'Emission, un Actionnaire peut, si cela est prévu dans le Document d'Emission, convertir tout ou partie de ses actions dans une Catégorie en particulier d'un Compartiment en une autre Catégorie dans le même Compartiment ou d'un autre Compartiment.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires telles que décrites dans le Document d'Emission.

9.3 Si les conversions sont autorisées dans le Document d'Emission, un processus déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Document d'Emission régira la chronologie de la conversion d'actions dans un Compartiment ou d'un Compartiment vers un autre Compartiment. Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à la conversion d'actions, toutes conditions auxquelles la conversion d'actions sera soumise seront détaillées dans le Document d'Emission. Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et comme une demande d'acquisition (l'émission) simultanée des actions à acquérir. Des frais de conversion pourront être engagés. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs et des agents payeurs ont été impliqués dans une transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise dans laquelle ils sont payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes, inférieurs à un montant raisonnable fixé par le Conseil d'Administration, résultant des conversions, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4 Tous les termes et conditions concernant le rachat d'action s'appliquera de manière égale à la conversion d'actions.

9.5 La possibilité de convertir des actions est ouverte seulement si, à ce moment, le rachat des actions et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.6 Le prix auquel les actions seront converties sera déterminé par référence à la Valeur Nette d'Inventaire par action respective de la Catégorie concernée dans le Compartiment concerné au Jour d'Evaluation concerné en tenant compte du taux de change applicable au jour concerné. Si les Jours d'Evaluation de la Catégorie dans laquelle le désinvestissement se fait et la Catégorie dans laquelle l'investissement se fait pris en compte pour la conversion ne coïncident pas, il sera porté à l'attention de l'Actionnaire que le montant converti ne générera pas d'intérêts durant l'intervalle de temps entre les deux Jours d'Evaluation.

9.7 Des frais de conversion peuvent être levés sur la conversion des actions. Des frais additionnels peuvent être levés si des distributeurs ou des agents de paiement sont impliqués dans la transaction.

9.8 Sous réserve de toute conversion de devises (le cas échéant) les produits résultant du rachat des actions originales seront appliqués immédiatement en tant que fonds de souscription pour les actions dans la nouvelle Catégorie vers laquelle les actions originales sont converties.

9.9 En supposant qu'il n'y a pas d'actions émises dans la Catégorie dans laquelle l'investissement doit se faire (et donc par conséquent pas de Valeur Nette d'Inventaire par action) au Jour d'Evaluation applicable à la conversion, le prix de souscription initial par action des actions dans la Catégorie d'investissement correspondra au prix d'émission initial, tel que décrit dans le Document d'Emission.

9.10 Toutes les demandes de conversion sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à racheter a été suspendu ou lorsque le rachat des actions à racheter a été suspendu tel que prévu par l'article 8. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à acquérir est suspendu après que les actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la partie concernant l'acquisition de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.11 Si en outre, lors d'un Jour d'Evaluation/jour de rachat ou à tout moment pendant un Jour d'Evaluation/jour de rachat, des demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain niveau fixé par le Conseil d'Administration concernant les actions émises dans la Catégorie ou le Compartiment, le Conseil d'Administration peut décider de réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pour une certaine période et de la manière jugée nécessaire par le Conseil d'Administration, dans le meilleur intérêt de la Société. La partie des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation/ jour de rachat suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

9.12 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie sous le nombre ou la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus sont effectivement applicables - par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, la Société peut décider de traiter la part d'achat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la Catégorie donnée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.13 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

**10. Art. 10. Restrictions à la propriété d'actions**

10.1 La Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions à toute personne physique ou morale,

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société,

(b) s'il peut en résulter (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou ses filiales soient soumis à toute imposition de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages pécuniaires auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement;

(ii) la Société ou un Compartiment soit soumis au US Employee Retirement Income Security Act de 1974, tel que modifié; ou

(iii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ses actions en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le US Securities Act ou le US Investment Company Act); ou

(c) s'il peut en résulter une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même ou à la Société ou un Compartiment, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (y compris les législation et réglementation relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme);

(d) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non Eligibles).

10.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout transfert d'actions, lorsqu'il résulterait d'un tel enregistrement ou transfert qu'une Personne Non Eligible devienne propriétaire ou bénéficiaire économique de ces actions; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui demande l'enregistrement d'un transfert d'actions dans le registre des Actionnaires, de lui fournir toutes informations, dont une déclaration sous serment, considérées nécessaires par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique de ces actions est une Personne Non Eligible, ou si une Personne Non Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

10.3 S'il apparaît qu'un Actionnaire de la Société est une Personne Non Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par la Personne Non Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non Eligible de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectué endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au transfert applicables décrites dans le Document d'Emission; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Conseil d'Administration, soit (i) à 20% de la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat forcé).

**11. Art. 11. Transfer d'actions**

11.1 Le Conseil d'Administration peut refuser d'enregistrer tout transfert d'actions nominatives si:

(a) suite à ce transfert la valeur des détentions du cédant ou du cessionnaire ne satisfont pas au montant de détention minimum tel que décrit dans le Document d'Emission en ce qui concerne une Catégorie ou un Compartiment (le cas échéant); ou

(b) les instruments de transfert originaux, et tous autres documents que le Conseil d'Administration peut exiger ne sont pas déposés au siège social de la Société ou à toute autre lieu que le Conseil d'Administration peut raisonnablement définir, ensemble avec toute autre preuve que le Conseil d'Administration peut raisonnablement exiger afin de démontrer le droit du cédant à effectuer le transfert et de vérifier l'identité du cessionnaire. Ces preuves peuvent comprendre une déclaration quant à ce que le cessionnaire proposé (i) n'est pas une US Person (telle que définie dans le Document d'Emission) ou n'agit pas pour le compte d'une US Person, (ii) n'est pas une Personne Non Eligible ou n'agit par pour le compte d'une Personne Non Eligible ou (iii) qualifie en tant qu'investisseur institutionnel (en relation avec les Catégories réservées à la souscription par des investisseurs institutionnels); ou

(c) de l'avis du Conseil d'Administration, le transfert est illégal ou résulterait (probablement) en des conséquences réglementaires ou fiscales défavorables pour la Société ou ses Actionnaires; ou

(d) le cessionnaire est une US Person ou agit pour le compte d'une US Person; ou

(e) le cessionnaire est une Personne Non Eligible ou agit pour le compte d'une Personne Non Eligible; ou

(f) le cessionnaire n'est pas un investisseur institutionnel en ce qui concerne les Catégories réservées à la souscription par des investisseurs institutionnels; ou

(g) de l'avis du Conseil d'Administration, le transfert des actions aurait pour conséquence l'enregistrement des actions dans un système dépositaire ou de clearing à travers lequel les actions pourraient être transférées d'une autre manière que conformément aux termes du Document d'Emission ou des présents Statuts.

11.2 De plus, aucun transfert de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans un Compartiment, que ce soit directement ou indirectement, de manière volontaire ou involontaire, ne sera valide ou effectif si une des restrictions au transfert décrite dans le Document d'Emission est applicable.

## **12. Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action**

12.1 La Société, ainsi que tout Compartiment et Catégorie dans un Compartiment ont une Valeur Nette d'Inventaire déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts au Jour d'Evaluation tel que défini dans le Document d'Emission. La devise de référence pour la Société est l'euro.

### 12.2 Calcul de la VNI

(a) La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment est calculé dans la devise de référence du Compartiment ou de la Catégorie, telle que stipulée dans le Document d'Emission de bonne foi au Luxembourg à chaque Jour d'Evaluation.

(b) L'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) calculera sous la supervision de la Société la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie dans le Compartiment concerné de la manière suivante: chaque Catégorie participe au Compartiment en fonction du portefeuille et des droits de dividendes attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du total du portefeuille et des droits de dividendes attribuée à une Catégorie spécifique d'un Compartiment à un Jour d'Evaluation donné déduction faite des obligations relatives à la Catégorie au Jour d'Evaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à cette Catégorie du Compartiment au Jour d'Evaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont investis communément au sein d'un Compartiment mais sous réserve de structures de frais différentes, modes de distributions différents, cibles de commercialisations différentes, devises de référence différentes et autres caractéristiques spécifiques telles que stipulées dans le Document d'Emission. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par action, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire par action de cette Catégorie de ce Compartiment au Jour d'Evaluation divisée par le nombre total d'actions de cette Catégorie de ce Compartiment émises au Jour d'Evaluation.

(c) Afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment sera déterminée en calculant le total de:

(i) la valeur de tous les actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(ii) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, lesquels sont encourues mais impayées au Jour d'Evaluation concerné.

(d) La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(i) les investissements dans des Fonds Cibles non cotés (tels que définis dans le Document d'Emission) seront évalués à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielle disponible, telle que présentée par ces Fonds Cibles (tels que définis dans le Document d'Emission) ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle (c'est-à-dire valeur nette d'inventaire estimée) si celles-ci sont plus récentes que la valeur nette d'inventaire officielle. La valeur nette d'inventaire officielle ou officieuse d'un Fonds Cible (tels que définis dans le Document d'Emission) peut être ajustée afin de prendre en compte des appels de capital, des dividendes et des frais de rachat applicables si cela s'avère approprié. La Société ajustera la valeur nette d'inventaire ou autre évaluation fournie lorsque elle estime que la valeur nette d'inventaire ou autre information d'évaluation ne reflète pas de manière précise la participation de la Société ou du Compartiment dans ce Fonds Cible (tels que définis dans le Document d'Emission), que ce soit parce que l'information a été établie après la date d'évaluation du Fonds Cible (tels que définis dans le Document d'Emission), ou à cause de changements sur le marché ou autres. La Valeur Nette d'Inventaire a un effet exécutoire nonobstant le fait qu'elle soit basée sur une valeur nette d'inventaire non officielle ou estimée. Par conséquent, les rachats et souscriptions d'actions peuvent être faits sur base de valeurs nette d'inventaire estimées du Fonds Cible (tels que définis dans le Document d'Emission) à la date du Jour d'Evaluation concerné;

(ii) les investissements de Fonds Cibles (tels que définis dans le Document d'Emission) cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur disponible sur cette bourse de valeur ou ce marché;

(iii) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit reçu, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat par la Société pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(iv) toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire négocié ou coté sur une bourse ou toute autre marché réglementé sera évalué sur base de son dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, dans quel cas l'évaluation de cet actif sera déterminée sur base de son prix de vente prévisible estimé par la Société de bonne foi;

(v) tous les autres titres et actifs permis, ainsi que tout titre mentionné ci-dessus pour laquelle l'évaluation selon les sous-paragraphes précédant ne serait pas possible ou praticable, ou ne représenterait pas la juste valeur desdits titres seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Conseil d'Administration.

(e) Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'Agent Administratif, eu égard aux standards de prudence et de diligence, peut, en calculant la Valeur Nette d'Inventaire, se reposer, à moins d'une erreur manifeste, sur les évaluations fournies (i) par diverses sources de prix disponibles sur le marché telles que des agences de pricing ou des administrateurs ou gestionnaires d'investissements de Fonds Cibles (tels que définis dans le Document d'Emission), (ii) par les prime broker et courtiers, ou (iii) par un ou des spécialistes dûment autorisés à cet effet par le Conseil d'Administration. Finalement, dans le cas où aucun prix n'aurait été trouvé ou si l'évaluation ne peut être faite correctement, l'Agent Administratif peut se reposer sur l'évaluation fournie par le Conseil d'Administration.

(f) Dans les circonstances où (i) une ou plusieurs sources de prix faillent à fournir des évaluations à l'Agent Administratif, ce qui peut avoir un impact significatif sur la Valeur Nette d'Inventaire, ou lorsque (ii) la valeur d'un actif ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, l'Agent Administratif est autorisé à ne pas calculer la Valeur Nette d'Inventaire et en conséquence peut être dans l'incapacité de déterminer des prix de souscription, de conversion ou de rachat. Le Conseil d'Administration sera immédiatement informé par l'Agent Administratif si cette situation devait se présenter. Le Conseil d'Administration peut alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément aux procédures décrites à l'article 13 des présents Statuts.

(g) Tous les actifs dénommés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment/ de la Catégorie concerné(e) seront convertis aux taux de conversion du mid-market entre la devise de référence et la devise de dénomination au Jour d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par action peut être arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité entière la plus proche de la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées est calculée.

#### 12.3 Pour les besoins du présent article:

(a) les actions à émettre seront traitées comme étant en émission à partir de la date spécifiée par le Conseil d'Administration au Jour d'Evaluation auquel l'évaluation est effectuée, à partir de ce moment jusqu'à réception du prix d'émission par la Société, elles seront inscrites à l'actif de la Société;

(b) les actions de la Société à racheter (si existantes) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au à la date fixée de rachat; à partir de ce moment jusqu'au paiement par la Société du prix de rachat, elles seront inscrites comme une dette de la Société;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment/de la Catégorie concerné, doivent être évalués après avoir pris en compte le taux du marché ou les taux de change en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action; et

(d) dans le cas où, à un Jour d'Evaluation, la Société a conclu un contrat dans le but de:

(i) acquérir un actif, alors le montant à payer pour cet actif sera considéré comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera considérée comme un avoir de la Société;

(ii) vendre un actif, alors le montant à recevoir pour cet actif sera considéré comme un avoir de la Société et l'actif ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif ne sont pas connues à ce Jour d'Evaluation, leur valeur sera évaluée par le Conseil d'Administration.

#### 12.4 Allocation des actifs et obligations

Les actifs et obligations de la Société seront alloués de la manière suivante:

(i) les produits à recevoir de l'émission d'actions d'une Catégorie seront repris dans les livres de la Société au Compartiment correspondant à cette Catégorie, à la condition que, si plusieurs Catégories sont en circulation dans ce Compartiment, le montant concerné augmentera la portion des actifs nets du Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(ii) les actifs, obligations, revenus et dépenses imputables à un Compartiment sont attribuables à la Catégorie ou aux Catégories correspondant à ce Compartiment;

(iii) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribuable dans les livres de la Société à la même Catégorie ou aux mêmes Catégories que les actifs desquels il dérive et à chaque réévaluation de cet actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée à la Catégorie ou aux Catégories concernées;

(iv) lorsque la Société encourt une obligation en relation avec un actif d'une Catégorie en particulier ou de Catégories en particulier, dans un Compartiment ou en relation avec une action faite en connexion avec un actif d'une Catégorie ou de Catégories en particulier dans un Compartiment, cette obligation sera allouée à la Catégorie ou aux Catégories concernées dans ce Compartiment;

(v) lorsqu'un actif ou une obligation de la Société ne peut pas être considéré comme imputable à une Catégorie en particulier, cet actif ou obligation sera alloué à toutes les Catégories au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de telle autre manière déterminée par le Conseil d'Administration agissant de bonne foi et sous réserve que (i) lorsque les actifs de plusieurs Catégories sont détenues sur un compte et/ou sont cogérées en tant que pool séparé

d'actifs par un agent de la Société, le droit respectif de chaque Catégorie correspondra à la portion au prorata résultant des contributions de la Catégorie concernée au compte ou pool concerné, et (ii) ce droit variera conformément aux contributions et retraits fait pour le compte de la Catégorie, tel que décrit dans le Document d'Emission;

(vi) au paiement des dividendes aux Actionnaires de toute Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie sera diminuée du montant de ces dividendes.

12.5 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(a) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts courus sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

(c) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, commissions de gestion d'investissement et de conseil, ci-inclus les commissions de performance (si applicables), honoraires de banque dépositaire, de l'agent de paiement, de l'agent de registre et de transfert, domiciliaire et frais de société ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société, lorsque le Jour d'Evaluation coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

(e) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au jour de calcul concerné, déterminée périodiquement par la Société, et autre réserve (le cas échéant) autorisée et approuvée par le Conseil d'Administration, ainsi que tout montant (le cas échéant) que le Conseil d'Administration estime être une allocation appropriée compte tenu des obligations de la Société.

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société et pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou récurrent, par une estimation pour l'année ou toute autre période.

12.6 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément au droit luxembourgeois;

(b) afin d'éviter les doutes, les dispositions du présent article sont des règles pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action et n'ont pas pour objet d'affecter le traitement des actifs et obligations de la Société ou de toute action émise par la Société pour des besoins comptables ou légaux;

(c) la Valeur Nette d'Inventaire par action pour chaque Catégorie dans chaque Compartiment est publiée au siège social de la Société et disponible aux bureaux de l'Agent Administratif. La Société peut prévoir la publication de cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/Catégorie et toute autre devise à la discrétion du Conseil d'Administration dans des journaux financiers importants. La Société n'acceptera aucune responsabilité pour des erreurs ou délais dans la publication ou non-publication des prix.

### **13. Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la VNI**

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment, l'émission d'actions de ce Compartiment à des souscripteurs et le rachat d'actions de ce Compartiment de ses Actionnaires, ainsi que la conversion des actions d'une Catégorie dans un Compartiment:

(a) lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés servant de base à l'évaluation d'une partie substantielle des actifs de la Société attribuable à ce Compartiment ou lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie substantielle des actifs de la Société attribuable à ce Compartiment est dénommée, sont fermés pour une raison autre que le congé normal ou si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsque la disposition des avoirs de la Société n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être sérieusement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires suite à des événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou tout autre circonstance hors de responsabilité ou du contrôle du Conseil d'Administration.

(c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur d'un investissement de la Société, ou si pour une raison en dehors de la responsabilité du Conseil d'Administration, la valeur d'un avoir de la Société ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire;

(d) si, pour une raison de restriction des échanges ou toutes autres restrictions touchant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat ou la vente des avoirs de la Société attribuables à ce Compartiment ne peut être effectué à des taux de change normaux;

(e) lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou les droits de rachat des investisseurs dans un ou plusieurs Fonds Cibles représentant une partie substantielle des actifs du Compartiment concerné est suspendu;

(f) lorsque, de l'avis du Conseil d'Administration, il existe une situation où la disposition des avoirs de la Société ou la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions, ne peut être raisonnablement praticable ou serait sérieusement préjudiciable aux Actionnaires qui ne revendent pas leurs actions;

(g) lorsque pour une raison ou une autre les prix d'un investissement détenu par la Société ne peuvent être déterminés de manière rapide et précise;

(h) dans des circonstances telles que décrites et conformément à l'article 12.2(f) ci-dessus;

(i) lorsque la suspension est requise par la loi ou une procédure légale;

(j) si pour une raison ou une autre et à son entière discrétion, le Conseil d'Administration détermine que cette suspension est dans le meilleur intérêt des Actionnaires; ou

(k) lors de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société par tout moyen jugé approprié aux Actionnaires du Compartiment concernés par cette suspension.

13.3 Une telle suspension concerne un seul Compartiment et n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, conversion ou rachat sera irrévocable sauf conformément à l'article 8.9 des présents Statuts ou dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, auquel cas les Actionnaires peuvent notifier à la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si la Société ne reçoit aucune notification, les demandes seront traitées au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment, suivant la fin de la période de suspension.

13.5 Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter défavorablement les intérêts des Actionnaires, ou en cas de nombreuses demandes de rachat dans un Compartiment, le Conseil d'Administration se réserve le droit de ne déterminer le prix d'émission/de rachat ou de conversion qu'après avoir effectué le plus rapidement possible les ventes de valeurs mobilières nécessaires pour le compte du Compartiment concerné. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat et de conversion en cours seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire calculée à ce moment-là.

#### **14. Art. 14. Conseil d'administration**

14.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration sera élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

14.3 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

14.4 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif ou remplacé à tout moment par une décision adoptée par l'Assemblée Générale.

14.5 En cas de vacance d'un membre du Conseil d'Administration, les administrateurs restants peuvent combler temporairement cette vacance; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### **15. Art. 15. Réunion du Conseil d'Administration**

15.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut se réunir sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion.

15.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou par procuration à cette réunion.

15.3 Les réunions du Conseil d'Administrations sont convoquées par le président ou deux membres du Conseil d'Administration.

15.4 Les administrateurs seront convoqués séparément pour chaque réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite à une réunion du Conseil d'Administration sera remise à tous les administrateurs au moins 24 heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas les administrateurs renoncent à la convocation à l'assemblée. Il peut être renoncé à cette convocation par consentement écrit, par télégramme, télex, fax ou autres

moyens de communications similaires. Aucune invitation séparée n'est nécessaire pour les réunions dont la date et le lieu ont été précisés dans une décision préalable du Conseil d'Administration.

15.5 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

15.6 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure mentionnés dans l'avis de convocation.

15.7 Tout administrateur peut agir lors d'une réunion du Conseil d'Administration en mandant par écrit ou par fax ou télégramme ou télex un autre administrateur.

15.8 Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

15.9 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'être identifiées de manière satisfaisante et de s'entendre et se parler mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

15.10 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. En cas d'égalité, le président dispose d'une voix prépondérante.

15.11 Les résolutions signées par tous les administrateurs ont la même valeur et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquées et tenues. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées au moyen de lettres ou fax.

15.12 Les décisions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux conservés au siège social de la Société et signées par le président ou par deux autres administrateurs. Toutes les procurations y seront jointes.

15.13 Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autre situation seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

15.14 Aucun contrat ou transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité ne sera mis en cause ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou mandataires de la Société ont un intérêt personnel ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, entreprise ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur ou agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation d'affaires ne sera, par la simple raison de cette affiliation à une autre société, entreprise ou autre entité, empêché d'étudier, de voter ou d'agir relativement à un tel contrat ou autres affaires.

15.15 Dans l'hypothèse où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel contraire dans une affaire de la Société, cet administrateur doit porter à la connaissance du Conseil d'Administration cet intérêt personnel contraire et n'étudiera ni ne votera relativement à cette affaire, l'affaire et l'intérêt de l'administrateur dans celle-ci seront dès lors mentionnés au cours de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société.

15.16 Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations menées dans le cours normal des affaires de la Société qui sont effectuées dans des conditions normales de transaction.

**16. Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes de disposition et d'administration nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Société, conformément à la politique d'investissement déterminée par l'article 21 des présents Statuts, dans la mesure où ces pouvoirs sont expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts.

**17. Art. 17. Pouvoir de signature.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement liée par la seule signature d'un administrateur ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été confié par le Conseil d'Administration.

#### **18. Art. 18. Délégation de pouvoirs**

18.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et les affaires de la Société et ses pouvoirs pour effectuer les actes nécessaires à la poursuite de la politique et des objectifs de la Société, à des membres du Conseil d'Administration ou à des personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration, agissant sous la supervision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut aussi déléguer certains de ses pouvoirs, autorités et appréciations à tout comité se composant de personnes, qu'il estime qualifiées à ce titre, à condition que la majorité des membres du comité soient administrateurs de la Société et qu'aucune réunion du comité ne soit nécessaire afin d'exercer ses pouvoirs, autorités et appréciations sans qu'au moins une majorité de celui-ci soit administrateurs de la Société.

18.2 Le Conseil d'Administration peut également confier d'autres pouvoirs spéciaux par procuration.

**19. Art. 19. Le ou les gestionnaires d'investissements.** Le Conseil d'Administration peut nommer pour chaque Compartiment un ou plusieurs gestionnaires d'investissements (individuellement le Gestionnaire d'Investissements) afin de prêter des services de gestion d'investissements, et de porter la responsabilité des activités d'investissement du Compartiment concerné dans les limites des paramètres et restrictions définies dans le Document d'Emission.

## **20. Art. 20. Indemnisation**

20.1 Tout membre du Conseil d'Administration (chacun étant une Personne Indemnisée) peut être indemnisé par les des actifs du Compartiment concerné pour des engagements, frais ou dépenses (y compris des frais légaux raisonnables) encourus par la Personne Indemnisée en raison du fait qu'il est membre du Conseil d'Administration, étant entendu qu'aucune Personne Indemnisée n'a droit à une telle indemnisation pour des actions ou omissions résultant d'un comportement qualifié de fraude ou de négligence, ou faute intentionnelle ou grave.

20.2 La Société peut, si elle le juge utile, fournir une assurance responsabilité aux professionnels, administrateurs et collaborateurs ou d'autres couvertures d'assurances d'indemnisation adéquates à une ou plusieurs Personnes Indemnisées.

20.3 Chacun des prestataires de services de la Société et ses administrateurs, gérants, fondés de pouvoir, agents et employés peuvent aussi bénéficier d'une indemnisation de la Société (des avoirs du ou des Compartiments concernés) selon les termes de la convention de prestataire de services concernée.

## **21. Art. 21. Politiques et restrictions d'investissement**

21.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, conformément aux lois et réglementations applicables.

21.2 Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société, conformément à la Partie II de la Loi de 2002, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

21.3 Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Document d'Emission, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérées sur une base ségréguée ou en commun.

## **22 Art. 22. Réviseur d'entreprises**

22.1 Les données comptables reportées dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

22.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2002.

## **23. Art. 23. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société**

23.1 L'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale) représente, lorsqu'elle est valablement constituée, la masse totale des Actionnaires de la Société. Ses décisions sont contraignantes à l'égard de tous les Actionnaires, indépendamment des Catégories d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

23.2 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration. Une Assemblée Générale devra être convoquée dans un délai d'un mois lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion.

23.3 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires (l'Assemblée Générale Annuelle) a lieu au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans les limites de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, chaque année le dernier mardi de février à 11h00. L'assemblée doit se tenir dans les quatre mois après la fin de l'année fiscale. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

23.4 D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les convocations respectives aux assemblées.

23.5 Les Actionnaires se réunissent sur demande du Conseil d'Administration suite à une convocation indiquant l'ordre du jour, envoyée au plus tard huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire porteur d'action nominative à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. Il n'est pas nécessaire de fournir à l'assemblée la preuve que ces convocations ont effectivement été remises aux Actionnaires porteur d'action nominative. L'ordre du jour est préparé par le Conseil d'Administration, sauf lorsque l'assemblée est convoquée par demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

23.6 Lorsque des actions au porteur sont émises, la convocation d'une assemblée sera également publiée à intervalle de huit jours et au plus tard huit jours avant l'assemblée, tel que prévu par la loi, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tout autre journal déterminé par le Conseil d'Administration.

23.7 Lorsque toutes les actions ont été émises sous forme nominative et qu'aucune publication n'est faite, les convocations aux Actionnaires peuvent être envoyées uniquement par courrier recommandé.

23.8 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

23.9 Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à satisfaire pour les Actionnaires afin d'assister à une assemblée des Actionnaires.

23.10 Les questions traitées durant une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points indiqués à l'ordre du jour et aux transactions y relatives.

23.11 Toute action de toute Catégorie donne droit à un vote, conformément à la législation luxembourgeoise, sous réserve des termes des présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à une assemblée des Actionnaires via une procuration écrite donnée à une autre personne, qui ne doit pas obligatoirement être Actionnaire et qui peut être un membre du Conseil d'Administration de la Société.

23.12 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la simple majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés.

#### **24. Art. 24. Les assemblées générales des Actionnaires dans un Compartiment ou une Catégorie d'actions.**

24.1 Les Actionnaires des Catégories émises dans un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales afin de prendre des décisions sur tous sujet qui se rapporte exclusivement à ce Compartiment.

24.2 De plus, les Actionnaires de toute Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales pour toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie.

24.3 Les dispositions de l'article 23 des présents Statuts s'appliquent à ces Assemblées Générales.

24.4 Chaque action donne droit à un vote conformément à la législation luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent agir en personne ou par l'intermédiaire d'une procuration écrite donnée à une personne qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire et peut être un administrateur.

24.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie, sont votées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

#### **25. Art. 25. Liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories**

25.1 Le Conseil d'Administration peut décider de liquider un Compartiment si un changement dans la situation économique, monétaire ou politique relative au Compartiment justifie une telle liquidation, ou pour des raisons de rationalisation économique, ou si les actifs du Compartiment tombent en-dessous d'un niveau qui ne permet plus une gestion économique efficace et rationnelle du Compartiment. La Société notifiera les détenteurs des actions concernées avant la date effective du rachat obligatoire, qui indiquera les raisons de et la procédure des opérations de rachat. Les porteurs d'actions nominatives seront avisés par écrit. A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de conserver un traitement égalitaire entre eux, les Actionnaires du Compartiment ou de la Catégorie concernée peuvent continuer de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais de rachat ou de conversion. Cependant, les frais de liquidation seront pris en compte dans le prix de rachat ou de conversion. Les produits de la liquidation qui n'auront pas pu être distribués aux Actionnaires à la conclusion de la liquidation d'un Compartiment ou d'une Catégorie seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de 6 mois après la conclusion de la liquidation. Après ce délai, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de ces bénéficiaires.

25.2 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au paragraphe précédant, le Conseil d'Administration peut décider de fusionner ou consolider un ou plusieurs Compartiments avec un autre Compartiment (le Nouveau Compartiment) ou un ou plusieurs Compartiments avec un autre OPC enregistré conformément à la Loi de 2002 ou à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés en contrepartie de l'émission d'actions de cet autre Compartiment ou organisme de placement collectif qui seront distribuées aux détenteurs d'actions des Compartiments concernés. De plus, cette fusion ou contribution peut être décidée par le Conseil d'Administration s'il estime que l'intérêt des Actionnaires d'un des Compartiments concernés l'ordonne. Cette décision sera publiée de manière identique à celle décrite dans le paragraphe précédant et, en outre, la publication contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Compartiment ou à l'autre organisme d'investissement collectif. Cette publication sera faite au plus tard un mois avant la date à laquelle la fusion ou la contribution devient effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais de rachat avant que la contribution ne devienne effective.

25.3 Lorsque une contribution à un fonds commun de placement ou à un organisme de placement collectif basé à l'étranger est requise, cette résolution n'engagera que les Actionnaires qui auront approuvé la contribution proposée.

25.4 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le précédent paragraphe, une contribution des avoirs et dettes attribuables à tout Compartiment à un autre Compartiment dans la Société, peut en toute autre circonstance, être décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la ou des Catégories émises au sein du Compartiment concerné pour laquelle il ne doit y avoir aucune exigence de quorum et décide de cette fusion par résolution prise à la simple majorité des Actionnaires présents ou représentés, et votant à cette réunion.

25.5 En outre, dans des circonstances autres que celles décrites au premier paragraphe du présent article, une contribution des avoirs et dettes attribuables à tout Compartiment à un autre OPC luxembourgeois ou à un autre compartiment dans cet autre OPC luxembourgeois, doit requérir à une résolution des Actionnaires de la ou des Catégories émises au sein du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en circulation et adoptée à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées et votantes, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre par un fonds commun de placement luxembourgeois ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

**26. Art. 26. Année fiscale.** L'année fiscale de la Société commence le 1<sup>er</sup> novembre chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante, exception faite de la première année fiscale de la Société qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 octobre 2010.

#### **27. Art. 27. Dividendes**

27.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, la manière dont les revenus provenant du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut déclarer, ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer les dividendes. Un dividende peut être distribué soit en numéraire soit sous forme d'actions.

27.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

27.3 Les paiements des dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires. Les paiements des dividendes aux détenteurs d'actions au porteur seront effectués sur présentation du coupon de dividendes à l'agent ou aux agents spécifiquement désignés par la Société.

27.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise, moment et lieu déterminés périodiquement par le Conseil d'Administration.

27.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des actions de bonification au lieu de dividendes en numéraire sous les termes et conditions précisés par le Conseil d'Administration.

27.6 Sauf dispositions contraires dans le Document d'Emission, la Société est autorisée à procéder à des distributions/paiements de titres ou d'autres actifs en nature avec le consentement de ou des Actionnaires concernés. Ces distributions/paiements en nature seront évalués par un rapport d'un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé établi conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

27.7 Les dividendes n'ayant pas été réclamées dans un délai de cinq années à compter de leur annonce seront prescrites et reviendront à la ou les Catégories émises dans les Compartiments concernés.

27.8 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et gardé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

#### **28. Art. 28. Dépositaire**

28.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque dépositaire qui devra être un établissement de crédit dans le sens de la loi datée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le Dépositaire).

28.2 Le Dépositaire remplira ses obligations conformément à la Loi de 2002.

28.3 Dans l'hypothèse où le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra tout mettre en œuvre pour trouver un successeur au Dépositaire dans les deux mois de la date de prise d'effet du préavis de résiliation du contrat de Dépositaire. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur.

#### **29. Art. 29. Dissolution de la Société**

29.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale conformément aux exigences de quorum et de majorité relatives aux modifications mentionnés à l'article 31 des présents Statuts.

29.2 Lorsque le total des actifs nets de la Société tombe sous le seuil légal des deux tiers du capital minimum, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis statuera à la majorité simple des votes relatifs aux actions représentées à l'Assemblée Générale.

29.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le seuil légal du quart du capital minimum; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.

29.4 L'Assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la date à laquelle il a été constaté que les actifs nets sont tombés sous les deux tiers ou le quart du capital minimum légal, le cas échéant.

### **30. Art. 30. Liquidation**

30.1 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés conformément aux dispositions de la Loi de 2002.

30.2 La décision de dissoudre la Société sera publiée dans le Mémorial ainsi que dans deux journaux à circulation appropriée, dont l'un d'entre eux doit être un journal luxembourgeois.

30.3 Le ou les liquidateurs devront réaliser les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires du Compartiment concerné de façon proportionnelle.

30.4 Tous montants non réclamés par les Actionnaires au moment de la clôture de la liquidation de la Société seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les montants déposés ne sont toujours pas réclamés au-delà de la durée prescrite, ils seront déchués.

**31. Art. 31. Modification des Statuts.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés.

**32. Art. 32. Définitions.** Les mots employés au genre masculin incluent également le genre féminin et les mots impliquant des personnes ou Actionnaires englobent également des entités, partenariats, associations et tout autre groupe organisé de personnes, constitués ou non.

**33. Art. 33. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés et à la Loi de 2002. En cas de conflit entre Loi sur les Sociétés et la Loi de 2002, la Loi de 2002 prévaudra.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence aujourd'hui et se terminera le 31 octobre 2010.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare qu'elle souscrit trente et une (31) actions représentant le capital social total de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR), est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donné au notaire instrumentant.

#### *Déclaration et frais*

Le notaire passant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés ont été remplies et s'en porte expressément témoin. Par ailleurs, le notaire passant le présent acte confirme que les présents Statuts sont en conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Les coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagés ou mis à la charge de la Société en conséquence du présent acte sont évalués approximativement à trois mille euros (€ 3.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

La partie mentionnée ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui de réviseur d'entreprises agréé à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- M. Alexandre Mojaïsky, Chief Executing Officer, Harewood Asset Management, avec adresse professionnelle au 20, Boulevard des Italiens, 75009, Paris, France;

- M. Yves Wagner, administrateur indépendant, TDO, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Xavier Lattaignant, Head of Alternative Investments, Harewood Asset Management, avec adresse professionnelle au 20, Boulevard des Italiens, 75009, Paris, France.

3. Deloitte S.A. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;

4. le siège social de la Société est établi au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg;

5. le mandat de tous les administrateurs en tant qu'administrateurs de la Société prendra fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016; et

6. le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par le nom, prénom usuel, état civil et résidence, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vanhoutte, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2010, Relation: EAC/2010/3952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010047806/1780.

(100060548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

### Amistà S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 87.882.

#### PROJET DE SCISSION

**a) Forme, Dénomination, Siège et Capital de la société dont la scission a été proposée par le conseil d'administration de la société en date du 29.03.2010.** AMISTA' S.A., (la «société») une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87882 ayant un capital social de 1.480.000,00 (un million quatre cent quatre-vingt mille Euros) représenté par 1.480 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille) chacune.

**b) La nouvelle société.** En date du 29.03.2010, le conseil d'administration de la Société a proposé la scission de la société par le transfert d'une partie de son patrimoine, activement et passivement, à une société anonyme luxembourgeoise nouvelle, à dénommer Amistà International S.A., avec siège à L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

**c) Assemblée générale des actionnaires de la Société.** Le conseil d'administration de la société doit, dès que faisable après le délai d'un mois suivant le dépôt et la publication de ce projet de scission conformément à l'article 9 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), convoquer les actionnaires de la Société à une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») pour approuver la scission proposée, par laquelle la Société transférera, sans dissolution, une partie de son patrimoine, activement et passivement, conformément aux articles 288 et 307 de la Loi à une Société Nouvelle.

**d) Rapport d'échange des actions.** Les actionnaires actuelles participent comme suit dans le capital de Amistà S.A. et aux mêmes seront attribuées les actions de la nouvelle société Amistà International S.A. d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille) chacune pour un montant total de EUR 200.000,00 (deux cent mille Euros).

**e) Modalités de remise des actions de la nouvelle société.** Les actions de la nouvelle société seront inscrites dans le registre des actionnaires, chaque actionnaire de la Société Nouvelle obtiendra sur demande un certificat.

**f) Annulation des actions de la société.** Les actions de la Société correspondantes à la partie de patrimoine transférée à la nouvelle société seront annulées le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires approuvant la scission.

**g) Date de prise d'effet de la scission.** D'un point de vue comptable et à l'égard des actionnaires de la société, les opérations de la société seront considérées à partir de la date du dépôt et publication de ce projet de scission conformément à ce projet même.

**h) Date à partir de laquelle les actions dans la nouvelle société donnent le droit de participer aux bénéfices.** Les actions donneront le droit de participer aux distributions des bénéfices de la Société Nouvelle à partir de sa constitution.

**i) Avantages.** Aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société et de la Société Nouvelle en rapport avec et comme conséquence de la scission de la Société. La Société n'a pas émis en faveur de quiconque des valeurs mobilières autres que les actions détenues par les actionnaires existants.

#### j) Attribution du patrimoine.

	Total (Euro)	Amistà S.A.	Amistà International S.A.
Actif			
Actif immobilisé			
Biens immobiliers (I) . . . . .	1.297.960,00	277.000,00	1.020.960,00
Travaux Appartement Padoue (I) . . . . .	61.673,00		61.673,00
Ameublement (I) . . . . .	7.660,00		7.660,00
Ammortissement Ameublement (I) . . . . .	-1.691,00		-1.691,00

Cautionnements versés (I) . . . . .	106,00		106,00
Actif circulant			
Disponibilités (L) . . . . .	1.384,90		1.384,90
Disponibilités (I) . . . . .	3.388,00		3.388,00
Dépôts bancaires et postaux (I) . . . . .	1.533,00		1.533,00
Dépôts bancaires (L) . . . . .	821,61		821,61
Dépôts à terme (L) . . . . .	79.011,85		79.011,85
Crédits Tributaires du Trésor (I) . . . . .	4.154,00		4.154,00
Créance Client (I) . . . . .	6.698,00		6.698,00
Passif			
Dettes			
Actionnaires vers.compte (L) . . . . .	77.000,00	77.000,00	
Dettes c/fournisseurs (I) . . . . .	8.444,00		8.444,00
Cautionnements reçus . . . . .	900,00		900,00
Capital propres			
Capital souscrit . . . . .	1.480.000,00	200.000,00	1.280.000,00
Résultats reportés . . . . .	-60.831,32		-60.831,32

Par suite de la parcellisation cadastrale n. 64647.1/2010 datée 10.03.2010 quant aux terrains et par suite du changement du classement cadastral n. 75589.1/2009 daté 21.08.2009, les immeubles actuels de la société AMISTA' S.A. sont ainsi cadastrés:

A) Immeubles qui resteront en propriété de la société AMISTA' S.A. après la scission

- 1) Foglio 20 - Particella 495 - Classe 3 - Seminativo - Aire: Ha 1.06.25 RD=Euro 68,59 - R.A.=Euro 49,39;
  - 2) Foglio 20 - Particella 496 - Classe 3 - Seminativo- Aire: Ha 0.77.10 RD=Euro 49,77 - R. A.=Euro 35,84;
  - 3) Foglio 20 - Particella 499 - Classe 3 - Seminativo - Aire: Ha 0.11.00, RD=Euro 7,10 - R.A.=Euro 5,11;
  - 4) Foglio 20 - Particella 501 - Classe 3 - Seminativo -Aire: Ha 0.13.40, RD=Euro 8,65 - R.A.=Euro 6,23;
- pour une valeur comptable de Euros 276.230,00, arrondi à Euros 277.000,00.

B) Immeubles qui seront transférés à la société Amistà International S.A.

B1) Immeubles placés en Commune de Due Carrare, section de Santo Stefano, Cadraste des Terrains:

- 1) Foglio 20 - Particella 13 - Sub- Classe 3 - Seminativo Aire: Ha 2.23.80, RD=Euro 144,48 - R.A.=Euro 104,02;
- 2) Foglio 20 - Particella 264 - Sub- Classe 2 - Seminativo Arboreo Aire: Ha 4.92.63, RD=Euro 407,08 - R.A.=Euro 254,42;
- 3) Foglio 20 - Particella 265 - Sub- Classe 2 - Seminativo Arboreo Aire: Ha 0.00.89, RD=Euro 0,74 - R.A.=Euro 0,46;
- 4) Foglio 20 - Particella 497 - Sub- Classe 3 - Seminativo Arboreo Aire: Ha 0.15.90, RD=Euro 10,26 - R.A.=Euro 7,39;
- 5) Foglio 20 - Particella 498 - Sub- Classe 3 - Seminativo Aire: Ha 4.73.33, RD=Euro 305,57 - R.A.=Euro 220,01; et
- 6) Foglio 20 - Particella 500 - Sub- Classe 3 - Seminativo Arboreo Aire: Ha 2.94.65, RD=Euro 190,22 - R. A.=Euro 136,96;

pour un total de Ha 15.01.20, RD = Euro 1.058,35, R.A. = Euro 723,26 et une valeur comptable de Euros 545.730,00, arrondi à Euros 544.960,00.

B2) Immeubles placés en Commune de Due Carrare - Rue Conselvana n. 13, Cadastre des Bâtiments:

- 7) Foglio 20 - Particella 14 - Sub 3- Catag. A/4, Classe 2, Vani 5, Rendita € 206,58;
- 8) Foglio 20 - Particella 14 - Sub 5- Catag.A/3, Classe 1, Vani 19,5, Rendita € 1.007,09;
- 9) Foglio 20 - Particella 14 - Sub 6 - Catag. C/6, Classe 1 , m<sup>2</sup> 228, Rendita € 282,61; et
- 10) Foglio 20 - Particella 14 - Sub 4 - Catag. C/6, Classe 1, m<sup>2</sup> 376, Rendita € 466,05;

pour une valeur comptable de Euros 476.000,00.

Sans préjudice de ce qui précède, tout élément d'actif et de passif appartenant à la Société à la date de l'Assemblée et non décrit plus amplement dans ce projet de scission doit être attribué à AMISTA S.A. à concurrence de 14% (quatorze pour cent) de sa valeur comptable et à Amistà International S.A. à concurrence de 86% (quatre-vingt-six pour cent) de cette valeur.

**k) Constitution de société.** du 21 juin 2002 - N°776

L'an deux mille dix, le...

Par devant Maître..., notaire de résidence...

ONT COMPARU:

- 1)....
- 2)....

toutes les deux ici représentée par Maître..., avocat, demeurant à...,  
en vertu d'une procuration notariée reçue par..., notaire de résidence à ...

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AMISTÀ INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à L-1343 Luxembourg, 3, montée de Clausen.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet:

- l'achat et la vente de terrains et de bâtiments en tout genre; l'urbanisation et la mise en valeur de terrains y compris la construction de bâtiments; la gestion et l'exploitation de terrains et de bâtiments;

- la réalisation d'investissements mobiliers et immobiliers de quelque genre que ce soit;

- l'accomplissement, pour atteindre l'objet social, dans le Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger, de toutes les opérations commerciales, financières, immobilières et mobilières, d'accorder garanties, avals, cautions en tout genre, même en faveur de tiers, mais aussi d'engager aussi bien directement qu'indirectement, des participations dans d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet analogue ou similaire ou de toute façon liées à la propre activité;

- l'accomplissement d'opérations d'importation et d'exportation, l'acceptation et la remise d'adjudications et de sous-traitances.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent mil (200.000.-) euros (EUR), divisé en ...(...) actions d'une valeur nominale de ... (...) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de mai de chaque année à 10:00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net:

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1)...	...
2)...	...
Total:...	...

Les actions ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature de la propriété des biens immobiliers suivants:

#### *Désignation*

- Voir point précédent du projet de scission.

#### *Conditions de l'apport et Déclarations*

....

#### *Évaluation - Expertise*

...

Ce rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion*

...

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de...(---) euros.

## Assemblée consécutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celles-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - 1) Monsieur Patrick Birden, indépendant, demeurant au L-1343 Luxembourg, 3, montée de Clausen
  - 2) Madame Natalie Gilson, indépendant, demeurant à L-1343 Luxembourg, 3, montée de Clausen
  - 3) Maître Filippo Balbo indépendant, demeurant au 73, via Calle Pace, I-Abano Terme (PD), Italie,
- 3) est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur...demeurant au...
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 3, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg.
- 6) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à élire en son sein un administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 7) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres afin de constituer une filiale ou une succursale en Italie.
- 8) Le conseil d'administration est également autorisé à déléguer un administrateur ou un autre mandataire pour accomplir toutes les formalités éventuellement nécessaires en Italie en vue du transfert définitif de propriété des immeubles apportés ci-dessus sur les registres immobiliers afférents.

## Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparantes, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité, avertissement que les comparantes reconnaissent avoir reçu.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé:...

Enregistré à Luxembourg A.C., le... Volume ..., Folio ..., Case... Reçu...(---€).

Le Receveur (signé):

POUR EXPÉDITION.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010048275/238.

(100059631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Forthoffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 17A, Killeboesch.

R.C.S. Luxembourg B 59.112.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2010.

Pour FORTHOFFER S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010045521/13.

(100046278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

**Lorraine Distribution Internationale - LDI, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.765.

—  
*Ouverture d'une succursale*

Madame Corinne NICOLAS, gérante de la société à responsabilité limitée de droit français LORRAINE DISTRIBUTION INTERNATIONALE - LDI, nommé à ces fonctions lors de la constitution de la société, habilité à engager la société par sa seule signature, a décidé de créer une succursale luxembourgeoise en date du 29 mars 2010, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2010, une succursale située 60 route de Luxembourg à L-5408 BOUS et de lui donner pour dénomination :

«LORRAINE DISTRIBUTION INTERNATIONALE - LDI»

Cette succursale aura pour objet: l'importation, l'exportation le négoce de fournitures et d'équipements industriels, neufs et d'occasions.

Le représentant permanent de la succursale, désigné pour une durée illimitée, sera Madame Corinne MARC, employé privé, née le 15 février 1960 à Nancy (F), demeurant 7 rue du Muguet à Hunting (F-57480).

La succursale ne sera valablement engagée que moyennant la signature de Madame Corinne MARC, employé privé, née le 15 février 1960 à Nancy (F), demeurant 7 rue du Muguet à Hunting (F-57480), en sa qualité d'associée-gérante de la société Lorraine Distribution Internationale- LDI.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010048040/21.

(100061221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Five Stars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.907.

—  
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 8 mars 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Francesco Moglia résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 5 mars 2010;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Five Stars S.A.*

Société Européenne de Banque

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010045221/18.

(100046434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

---

**Tofi Holding, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 44.976.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la Société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Canan CETIN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Canan CETIN

*Liquidateur*

Référence de publication: 2010045104/17.

(100046009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**BRE/German Holdco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.734.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 4 S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045105/13.

(100045792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**PJH Global Opportunities Fund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.079.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 11. März 2010 in Luxemburg stattfand:*

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der PJH Global Opportunities Fund-FIS für das am 30. September 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder bzw. endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der PJH Global Opportunities Fund - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der PJH Global Opportunities Fund-FIS für das am 30. September 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. März 2010.

*Für die PJH Global Opportunities Fund - FIS*  
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.  
Die Zentralverwaltungsstelle  
Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010045321/24.

(100046303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.**BRE/German Hotel Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.442.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 4 S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045106/13.

(100045786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**BRE/Neuss I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.456.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Neuss Hotel Holding S.à.r.l, actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045107/13.

(100045776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**Grainger Luxembourg Financing (No3) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: GBP 25.250,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.584.

Le siège social de la société a été transféré au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 23 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010045110/11.

(100045618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**Station Huss - Jungblut, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 18.206.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Josiane ADAMS et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée STATION HUSS-JUNGBLUT S.à.r.l., avec siège social à L-6750 Grevenmacher, 38, rte de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B18206 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Josiane ADAMS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010045118/17.

(100045564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**Grainger Luxembourg Financing (N°2) SA, Société Anonyme.**

**Capital social: GBP 25.250,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.563.

Le siège social de la société a été transféré au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 23 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010045112/11.

(100045614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.112.500,00.**Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 126.038.

Le siège social de la société a été transféré au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 30 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010045114/11.

(100045582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 112.062.

Le siège social de la société a été transféré au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 23 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010045115/11.

(100045587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 204.544.675,00.**Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 105.562.

Le siège social de la société a été transféré au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 23 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010045116/11.

(100045611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**Nortec B.V., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 90.571.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Référence de publication: 2010045351/10.

(100046308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.**Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 126.092.

Le siège social de la société a été transféré au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 23 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010045117/11.

(100045580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**BRE/Europe Hotel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 129.983.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe Hotel Holding I S.à.r.l, actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au  
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045119/13.

(100045540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**Minico Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.246.*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 janvier 2010 à Luxembourg*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Armand WAGNER de son poste d'administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme nouvel Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Laurent JACQUEMART, Expert-Comptable, né à Daverdisse le 19 juin 1968, avec adresse professionnelle 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010045166/16.

(100045988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**BRE/German Holdco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 130.189.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 4 S.à.r.l, actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au  
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045120/13.

(100045535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**Neckar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 111.900.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 2 S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au  
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045121/13.

(100045546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**Neckar CA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 111.901.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 2 S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au  
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045122/13.

(100045550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**Redwood Group DLP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 128.458.

*Extraits des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2010:*

Pierre-Alexandre Humblot, ayant pour adresse le 32, op der Sterz, L-5823 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010045170/15.

(100045647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**Neckar G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 111.982.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 2 S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au  
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045123/13.

(100045555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**«BRE/IBC Fixture S.à.r.l.», Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 96.325.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/IBC Germany S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au  
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045124/13.

(100045598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**BRE/IBC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 96.950.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 2 S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au  
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045125/13.

(100045603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**Savox International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.649.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2010 a pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des administrateurs a été fixé à cinq.
- A été nommé administrateur B, Monsieur Charles DURO, juriste, né le 5 juin 1958 à Luxembourg, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet immédiat.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2010045174/15.

(100045969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**Cheficomin, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 7.537.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ci-après: "le mandataire",

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Banque PICTET & CIE, ayant son siège social au 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73;

ci-après: "la mandante",

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding "CHEFICOMIN" (la "Société "), R.C.S. Luxembourg B n° 7537, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 12 janvier 1967, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 21 du 22 février 1967, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé le 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 459 du 3 mars 2009.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois millions quatre cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros (3.453.450,- EUR) représenté par deux mille cinq cent trente (2.530) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de ladite Société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la Société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la Société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la Société.

10. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de "BDO Tax & Accounting.", au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 mars 2010. Relation: EAC/2010/3783. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010045438/47.

(100046698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

**BRE/Munich IV Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.606.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/DB Portfolio S.à.r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045126/13.

(100045609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**BRE/Munich IV Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.606.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2010*

En date du 1<sup>er</sup> mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;

- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045140/17.

(100045609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**BRE/Nuremberg I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.621.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2010*

En date du 1<sup>er</sup> mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010045141/17.

(100045632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**Edge Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.746.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme

EDGE FINANCE S.A.,

établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.746

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mai 2007, numéro 789, page 37.848,

avec un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, entièrement souscrites et libérées.

A cet effet a comparu;

La société de droit BVI REMMIE HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à TORTOLA (British Virgin Islands) Road Town, Marcy Building 2<sup>nd</sup> floor, Purcell Estate,

ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

La dite société étant l'actionnaire unique de la société EDGE FINANCE S.A. préqualifiée.

La dite partie comparante, représentée comme exposé ci-avant, constate que:

I. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EDGE FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.746, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mai 2007, numéro 789, page 37.848.

II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, entièrement souscrites et libérées.

III. La partie comparante est propriétaire de l'intégralité des actions de la dite société.

IV. En tant que seule actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, actionnaire unique, déclare par les présentes se nommer personnellement, assumer et accepter, la fonction de liquidateur de la dite société.

Elle déclare par ailleurs:

- avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et
- répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VI. La partie comparante déclare encore connaître parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VII. Que la partie comparante donne décharge expresse aux administrateurs, administrateurs-délégués et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée approuve encore par les présentes les comptes établis à la date du 7 janvier 2010.

IX. Que la soussignée remet au notaire les actions au porteur pour destruction.

X. Que partant la liquidation de la société est achevée.

XI. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

#### *Déclarations générales*

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant leur a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elles ont persisté à procéder par le présent acte.

#### *Evaluation des frais:*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-)

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonelli, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 23 mars 2010. Relation: RED/2010/378. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 30 mars 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010045425/64.

(100046530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

#### **Aeternalis Film S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.108.

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AETERNALIS FILM S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151108, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 517 du 10 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe BOVY, employé privé, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sylvain BONNET, chef d'entreprise, demeurant à F-57155 Marly, 38, Clos des Lilas.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société en "AETERNALIS FILMS S.A." et modification subséquente de l'article premier des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "AETERNALIS FILMS S.A." et de modifier subséquemment l'article premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AETERNALIS FILMS S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOVY - BONNET – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1363. Reçu Soixante-quinze euros. 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée,

Junglinster, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010048058/54.

(100061958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**CanWest International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.717.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 22 février 2010 que le siège social de la société sera transféré au 1<sup>er</sup> avril 2010

de

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

*Pour CanWestG International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010046223/18.

(100047142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.